

numéro
18



Un pas plus loin...

Le magazine
de la **diversité**
qui accompagne
P.O. et directions
Namur - Luxembourg

Meilleurs Vœux
2024

Éditeurs responsables:
Hugues Delacroix et Yannic Pieltain

Publication bimestrielle
Bureau de dépôt: 5000 Namur 1

Bulletin périodique du **SeDESS** et **SeDEF**
Rue de l'évêché 5
5000 Namur



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



CODIECNALUX

Sommaire

03. Édito

06. Accompagnement des P.O.

06 Instances de concertation dans l'enseignement secondaire

22 Catalogue des formations des P.O.

32 PV AG constitutive du CoDiEC

40. Conseillers CoDiEC

40 Dossiers 10% des 10% (Enseignement spécialisé) – 2023-2024

41. Cellule de soutien et d'accompagnement (CSA)

41 Séminaire des directions du secondaire...

42 De la couleur dans le quotidien de vos élèves... (PECA)

55. Médinam

55 Harcèlement scolaire... Une autre approche?

63. Oxylierre

63 L'éthique de l'attention (conférence de Cécile Bolly)

74. Archives Un Pas Plus Loin

Édito

Il est d'usage en chaque début d'année de présenter ses vœux et je ne voudrais pas déroger à cette coutume qui comporte une part convenue certes, mais aussi une part de sincérité. Et c'est dans cet esprit de convivialité que je souhaite une belle année 2024 à chacune à chacun de nos lectrices et lecteurs.

Nos directeurs diocésains m'ont demandé de tenir la plume pour ce premier édito de l'année, nous n'en ferons pas une coutume, rassurez-vous. La raison en est que ce mois de janvier coïncide également avec un changement de présidence au sein de notre CoDiEC.

Monsieur l'Abbé Michel Vincent, après avoir présidé cette instance pendant plusieurs années, a décidé de passer la main. Qu'il soit remercié pour son implication, sa sagesse et sa profonde humanité qui s'exprimait parfois avec cet humour bon enfant tellement utile pour apaiser les tensions. On ne remplace pas l'Abbé Vincent, on se contente, modestement, d'essayer de prendre son relai en comptant encore sur ses conseils et sa vision bienveillante.

L'état du monde n'incite pas spécialement à l'optimisme: guerres, replis identitaires, peur de l'autre, montée des populismes avec leur cortège de promesses racoleuses, changement climatique dont la prise en compte demeure tristement insuffisante...

Et pourtant, il nous faut avancer unis par une espérance partagée et une foi inébranlable dans le fait que le collectif, la solidarité, l'effacement des égos au bénéfice du bien commun est la seule voie possible.

Ceci est vrai, plus que jamais, dans le champ de notre action spécifique, celui de nos pouvoirs organisateurs, de nos écoles qui sont là pour rendre un service public essentiel inspiré d'un projet collectif auquel nous adhérons: Mission de l'école chrétienne. À cet égard, j'ai toujours été attentif au fait qu'à chacun des niveaux de déclinaison de ce projet, les actions concrètes soient en adéquation avec les valeurs qui le sous-tendent.

En ce qui concerne plus précisément notre CoDiEC, il me semble qu'une attention plus particulière doit être portée aux éléments suivants. Le renforcement des relations de proximité avec et surtout entre les Pouvoirs Organisateurs et les Directions de façon à répondre de la façon la plus adéquate possible à leurs attentes qui sont très fortes à l'heure actuelle : mise en place du tronc commun, rationalisation de l'enseignement qualifiant, problématique de la survie des petites écoles fondamentales rurales, viabilité des internats...

La revitalisation, voire parfois tout simplement la remise en place des CDPO en leur confiant des dossiers significatifs et un réel potentiel d'influence sur les décisions.

Dans un monde qui génère tout sauf de la sérénité chez les jeunes, poursuivre les actions de pastorale scolaire et de développement d'une forme de spiritualité et de réflexivité qui leur corresponde.

Garantir un service de proximité en matière de montage (toujours plus complexe) de dossiers de subventionnement concernant les bâtiments scolaires. Le service actuel est excellent, mais il croûle parfois sous les demandes et il mérite certainement d'être renforcé.

En interne,

Articuler de la manière la plus efficiente le travail des équipes de la maison diocésaine ;

Garantir des conditions de travail et d'accueil corrects pour chacune et chacun ;

Rester attentifs à la stabilité financière de l'institution.

De manière externe

Faire remonter auprès des instances du réseau les problématiques spécifiques à notre diocèse en vue de leur prise en compte.

Veiller à ce qu'un meilleur équilibre soit recherché entre l'efficacité incontestable du SeGEC et de ses services et la tendance actuelle à la centralisation de la décision. En bref, conjuguer adéquatement les approches « top down » et « bottom-up » dans le cadre d'une réelle co-construction.

Il est évident que tout ne sera pas possible dans cette ébauche de programme et que des éléments imprévisibles viendront perturber nos projets. Nous vous invitons donc, par avance, à la clémence.

J'aimerais ajouter trois mots qui sont en relation étroite avec une sorte de philosophie d'action : vision, détermination et pragmatisme.

Vision car il est impossible d'atteindre des objectifs communs tant qu'on ne s'est pas mis d'accord sur ce à quoi on aimerait arriver.

Détermination parce que, quand on croit à un projet, les difficultés ne doivent jamais être des freins mais, au contraire, des aiguillons pour nous aider à progresser, à mieux nous coordonner, à travailler plus efficacement encore.

Pragmatisme parce qu'on ne peut pas tout faire, parce que nos forces et nos moyens sont limités, parce que nous sommes amenés à sélectionner nos combats.

À toutes et à tous, je souhaite une agréable lecture de ce numéro de «Un pas plus loin» et remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui contribuent à son élaboration.

José Soblet, Président

Accompagnement des P.O.

Instances de concertation dans l'enseignement secondaire

Organiser un enseignement libre catholique ne peut s'inscrire que dans une vision globale d'un réseau d'enseignement qui cherche à offrir à chaque jeune, sur un territoire donné, une formation de grande qualité.

Nos Pouvoirs Organisateurs veillent bien évidemment à la stabilité ou à la cohérence des actions éducatives dans les établissements qu'ils organisent mais sont également des garants de la complémentarité de l'offre au sein de notre réseau.

Les flux constants de population entre nos écoles montrent combien elles sont interdépendantes sur une zone géographique déterminée. Si le projet pédagogique et éducatif d'un établissement, l'état des bâtiments ou les projets spécifiques restent des éléments importants dans le choix d'une école, l'offre d'enseignement et la qualité des équipements pédagogiques ont eux aussi un réel impact.

Le nouveau décret gouvernance de l'enseignement qualifiant revoit complètement le processus de programmation d'options et donne une place nouvelle aux chambres enseignement ou à l'administration. Il comporte également un volet rationalisation de l'offre qui entrainera la fermeture de plusieurs options trop faiblement fréquentées en regard des normes fixées par le décret.

L'organisation future du tronc commun dans l'enseignement secondaire aura également un impact sur l'organisation de nos écoles, leurs structures voire leur attractivité dans un contexte de « marché scolaire ».

Dans ce paysage, bon nombre d'organes ont été créés afin de mutualiser les idées et les compétences pour permettre aux acteurs de dialoguer et collaborer en vue de répondre à des enjeux communs.

Les instances de concertation dans l'enseignement sont variées. Les acronymes sont légion et il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver : Charm, CPPT, COZO, CZGE ou autre CZA sont autant de lieux essentiels pour la vie de nos écoles et dans lesquels les Pouvoirs Organisateurs ont un rôle à jouer, une place à (re ?) prendre ou un avis à partager.

Toutes ces structures permettent à une saine collaboration entre acteurs de l'école au service d'une vraie harmonisation de l'offre d'enseignement.

Les quelques pages qui suivent visent à permettre à chacun de s'y retrouver dans le dédale des lieux de concertation et d'y redonner du sens.

Vous trouverez ici, pour le niveau secondaire, une présentation qui reprend pour chaque organe, un ancrage législatif ainsi qu'une synthèse de sa composition et de ses missions principales.

Nous avons malgré tout choisi de simplifier et de prioriser les instances pour éviter la surcharge... en espérant vous donner envie d'en savoir plus et de poursuivre vos recherches.

Dans ce paysage diocésain, le directeur diocésain (le DD) veille à une bonne information du rôle de chacun. Sans porter la responsabilité du fonctionnement de chacune des instances, il veille, avec l'appui précieux des services du Segec, à un dialogue constructif entre les acteurs en vue du bon fonctionnement de chaque école.

Dans l'espoir que cet outil puisse contribuer à une bonne compréhension de ces instances et de leur fonctionnement, nous vous souhaitons une bonne lecture.

*Pour l'équipe diocésaine des accompagnateurs P.O.,
Hugues Delacroix*

Instances de concertation

Le CoDiEC inscrit son action dans le projet et les orientations de l'enseignement libre catholique portés par le SeGEC

CoDiEC

ASBL créée au sein de chaque diocèse composée de représentants des P.O. élus démocratiquement pour 4 ans. Il contribue pleinement au développement de ses écoles libres catholiques. Le CoDiEC a une triple fonction de représentation, d'animation et de prestations de services.

CODIEC

ADINA - ADILUX - ADESC

Instance composée de directeurs issus de toutes les entités qui a pour mission de fédérer l'ensemble et en réseau les directions autour de leurs enjeux communs. Il assure une représentation au sein de la plupart des instances (CoDiEC, CZ, IFEC...)

zone

Conseil de Zone

Instance qui a pour mission de faciliter les relations entre P.O. et établissements d'enseignement d'une même zone en assurant certaines prérogatives pédagogiques, administratives ou parascolaires (pourcent zone, 10% des 10%, restructurations, immersion...)

ORCO

L'ORCO rend des avis au Conseil de Zone sur toutes les demandes de programmation ou d'harmonisation introduites par les établissements secondaires de la zone concernée.

CZA

Instance paritaire (P.O. - représentants syndicaux) créée au sein de chaque zone. Elle contrôle le respect des règles de priorités des MDP ayant travaillé dans l'enseignement en encadrement différencié, dans l'enseignement spécialisé ou victimes de violence.

CZGE

Instance paritaire (P.O. - Syndicats) créée au sein de chaque zone. Elle est chargée des réaffectations non réglées en ORCES. Elle prend également des décisions pour la répartition des moyens complémentaires entre écoles (heures « taille des classes », APE, Part-Ape...)

Collège

Le collège des chefs d'établissement assure la gestion du CES et veille à la bonne coordination entre les établissements du CES.

C.E.S

CDPO

Instance composée d'un représentant par PO qui assume la responsabilité de CES et veille à la bonne collaboration entre les différents PO pour une prise en charge collective des besoins du bassin desservi par les établissements du CES

CHARM

Instance paritaire qui émet un avis sur toutes les demandes de création ou de nouvelles options ou de réorganisations dans les établissements du CES

P.O.

ORCES

Instance paritaire qui veille à la bonne application des règles de priorité pour les membres du personnel et effectue les réaffectations au sein du CES

CE

Instance paritaire au sein de laquelle l'employeur informe et consulte les représentants des travailleurs. Elle doit être constituée dans toute entreprise qui occupe habituellement en moyenne au moins 100 travailleurs.

C. Participation

Instance démocratique qui implique les différentes composantes de la communauté éducative et qui émet un avis sur la vie de l'école (Plan de pilotage, ROI, Projet d'école, solidarité...)

CPPT

Instance paritaire qui a pour mission de veiller à ce que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé. Il est constitué dans toute entreprise d'au moins 50 travailleurs.



Accompagnement des P.O.

LE CE

CADRE LEGAL

Le Conseil d'Entreprise est une instance paritaire au sein de laquelle l'employeur informe et consulte les représentants des travailleurs. Elle doit être constituée dans toute entreprise qui occupe habituellement en moyenne au moins 100 travailleurs.

Le Conseil d'Entreprise repose sur [la Loi du 20 septembre 1948](#) portant organisation de l'économie, [section IV article 14](#), des conseils d'entreprise.

Il repose également sur [l'Arrêté royal du 27 novembre 1973](#) portant réglementation des informations économiques et financières à fournir au CE, adapté par [la circulaire ministérielle du 5 février 1985](#) pour le secteur de l'enseignement

(+ Les différents textes applicables à l'enseignement ([statut des enseignants](#) et [statut des directeurs...](#))

Il dispose d'un [ROI type](#).

Plusieurs documents de référence concernent [son fonctionnement](#), [les élections](#) et [l'information de base](#).

COMPOSITION POUR 4 ANNEES (2024-2027)

Des délégués du personnel (élus) (avec voix délibérative)

- 4 membres effectifs, si l'entreprise compte moins de 101 travailleurs;
- 6 membres effectifs, si elle compte de 101 à 500 travailleurs;
- 8 membres effectifs, si elle compte de 501 à 1000 travailleurs;
- 10 membres effectifs, si elle compte de 1001 à 2000 travailleurs.

Des délégués du Pouvoir Organisateur (non élus)(avec voix délibérative)

- x membres de l'Organe d'Administration du PO (dont la direction mandatée par le PO) sans dépasser le nombre de délégués du personnel

La présidence est exercée par le président du PO ou par son délégué

Le secrétariat par un membre de la délégation du personnel mais il peut être confié à la direction de l'école si celle-ci n'est pas membre de la délégation de l'employeur.

Accompagnement des P.O.

MISSIONS PRINCIPALES

Le Conseil d'Entreprise définit ses missions dans le cadre des lois et conventions applicables à l'entreprise. Elles sont les suivantes :

Le Conseil d'Entreprise a les compétences décisionnelles pour :

- Règlement d'ordre intérieur
- Établissement et modification du règlement de travail (RT fonds propres et RT personnel subventionné y compris liste SEE et heures d'ouverture)
- Fixation des jours de vacances (personnel ouvrier et administratif)
- Fixation des récupérations des jours fériés (personnel fonds propres)
- Gestion des œuvres sociales
- CCT d'entreprise

Il a les compétences de consultations et d'avis sur :

- Organisation du travail, conditions de travail
- Licenciements collectifs, fermeture d'entreprise
- Structures, fusion, concentration, fermeture...
- Introduction des nouvelles technologies (avec modification des conditions de travail)
- Accueil des travailleurs
- Politique du personnel (personnel sur fonds propres) : flexibilité, rémunération, plan travailleurs âgés, télétravail...

Enfin il a droit à l'information :

- ECONOMIQUES ET FINANCIERES
 - Info de base en début de législature et annuelle, trimestrielle ou occasionnelle
- SOCIALES
 - Info annuelle, trimestrielle, occasionnelle
 - Structure et évolution de l'emploi

Dans les textes de l'enseignement le Conseil d'Entreprise est sollicité pour consultation et concertation au sujet de :

- Organisation générale du travail, méthodes et conditions de travail, éphémérides
- Concertations stipulées dans le RT : SEE (autres services, planification annuelle et trimestrielle), SEE collectif, modalités concrètes d'organisation du travail collaboratif...
- Taille des classes
- Caméras
- Consultation sur profil et lettre de mission
- Plan de pilotage
- Plan de formation

Et pour information au sujet de :

- Organigramme
- Info emploi
- Législation administrative
- Protection de la vie privée
- chiffres de population

Accompagnement des P.O.

LE CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail)

CADRE LEGAL

Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail est une instance paritaire qui a pour mission de veiller à ce que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé. Il est constitué dans toute entreprise d'au moins 50 travailleurs.

Le CPPT repose sur la [loi du 4 août 1996](#) sur le bien-être au travail
Titre 7 relatif aux comités pour la prévention et la protection au travail, du livre II
du [Code du bien-être au travail](#) (codification des AR d'exécution de la loi du 4 août 1996)

(+ Les différents textes applicables à l'enseignement (statut des enseignants et statut des directeurs, décret, décisions de commissions paritaires enseignement, RT et RGPEC))

Il dispose d'un [ROI type](#).

Plusieurs documents de référence concernent son [fonctionnement](#) et les [élections](#).

COMPOSITION POUR 4 ANNEES (2024-2027)

[Des délégués du personnel \(élus\) \(avec voix délibérative\)](#)

- 4 membres effectifs, si l'entreprise compte moins de 101 travailleurs;
- 6 membres effectifs, si elle compte de 101 à 500 travailleurs;
- 8 membres effectifs, si elle compte de 501 à 1000 travailleurs;
- 10 membres effectifs, si elle compte de 1001 à 2000 travailleurs.

[Des délégués du Pouvoir Organisateur \(non élus\)\(avec voix délibérative\)](#)

- x membres de l'Organe d'Administration du PO (dont la direction mandatée par le PO)
sans dépasser le nombre de délégués du personnel

La présidence est exercée par le président du PO ou par son délégué
Le secrétariat par le conseiller en prévention.

Accompagnement des P.O.

MISSIONS PRINCIPALES

Le CPPT a les compétences décisionnelles pour

- Règlement d'ordre intérieur
- Désignation, remplacement, écartement, licenciement du conseiller en prévention
- Durée des prestations du SIPP
- Désignation ou écartement de la personne de confiance

Il a les compétences de consultations et d'avis à l'unanimité sur :

- la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (7 domaines du BE)
- le plan global de prévention (analyse de risques et mesures en conséquence)
- le plan annuel d'action établi par l'employeur, leur exécution et leurs résultats
- l'application du système dynamique de gestion des risques (analyse des accidents de travail...)
- les activités du SIPP (CP) et suivre le bon fonctionnement de ce service
- tous les projets qui ont des conséquences sur le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
- la planification et l'introduction de nouvelles technologies
- le choix ou le remplacement d'un SEPP
- la répartition du travail entre SEPP et SIPP
- ...

Enfin il a droit à l'information et au contrôle pour :

- les réglementations sécurité et bien-être
- les rapports des services de sécurité, du médecin du travail et analyses SEPP

Accompagnement des P.O.

LE CONSEIL DE PARTICIPATION

CADRE LEGAL

Depuis le 1er janvier 1998, la loi impose l'existence d'un Conseil de participation dans chaque entité scolaire.

Il repose sur le [décret "Missions" du 24/07/97 \(article 69\)](#). Pour ses différentes compétences il s'appuie notamment sur le [décret cadre du 13/07/98](#).

Il possède un [ROI type propre au réseau](#).

Le Conseil de participation est une instance démocratique qui implique les différentes composantes de la communauté éducative et qui émet un avis sur la vie de l'école (Plan de pilotage, ROI, Projet d'école, solidarité...)

Il permet le dialogue et le débat entre ces différentes composantes de la communauté éducative, favorise la participation de chacun et renforce la démocratie dans l'école.

Le conseil de participation doit être organisé, au moins 4 fois par an.

COMPOSITION POUR 4 ANNEES (2024-2027)

Des membres élus (avec voix délibérative)

- Représentants des enseignants (3 à 6 sièges)
- Représentants des parents (3 à 6 sièges)
- 1 représentant du personnel administratif/ouvrier
- Le cas échéant, représentants des élèves
- Le nombre (fixé par le Pouvoir Organisateur) de représentants doit être identique pour chaque catégorie.

Des membres de droit (avec voix délibérative)

- Représentants du PO dont la direction (3 à 6 sièges)

Des membres cooptés par les membres de droit et élus (avec voix délibérative)

- Représentants de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement (3 à 6 sièges)

Des membres cooptés par le conseil de participation (avec voix consultative)

- Le nombre de délégués du PO et le nombre de membres cooptés avec voix délibérative ne peuvent être supérieurs à celui attribué aux 3 catégories précitées (sauf cas particuliers).

Accompagnement des P.O.

MISSIONS PRINCIPALES

Le Conseil de participation a les compétences pour :

- remettre un avis sur le plan de pilotage et sur la proposition de modification du contrat d'objectifs, en formulant toutes propositions utiles à ce sujet
- débattre du projet d'école sur base des propositions remises par les délégués du Pouvoir Organisateur au Conseil de Participation
- débattre et de remettre un avis sur le règlement d'ordre intérieur de l'école et, le cas échéant, de l'amender et de le compléter
- mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'école
- étudier et proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'école

Le CES (Centres d'enseignement secondaire)

L'organisation en CES ou Centres d'enseignement secondaire est fixée par le Pacte Scolaire, soit l'art. 3§2 de la loi du 29 mai 1959 qui stipule que :

« § 2. Des Centres d'Enseignement Secondaire sont créés par le ROI ou agréés par les Ministres de l'Education nationale, chacun en ce qui le concerne.

Un centre d'enseignement secondaire de plein exercice est une entité qui, pour des raisons géographiques, démographiques, économiques, socio-culturelles et infrastructurelles se constitue en vue de répondre aux besoins de l'enseignement d'une zone déterminée et est formé par un groupe d'établissements qui dispensent un enseignement de même caractère.

Pour l'application du plan de rationalisation et de programmation de l'enseignement secondaire de plein exercice(...), est considérée comme caractère de l'enseignement dispensé par un établissement, l'appartenance à une des catégories, non confessionnelle, confessionnelle ou pluraliste, telles qu'elles ont été définies dans les articles 2 et 4 de la présente loi. »

Le fonctionnement des CES se fait au travers de différents organes :

- Le Comité des Délégués des Pouvoirs Organisateurs (CDPO)
- Le Collège des chefs d'établissement
- L'Organe de concertation du CES (ORCES)
- Le Conseil d'harmonisation (Charm)

Accompagnement des P.O.

Le CDPO (Comité des Délégués des PO)

CADRE LEGAL

Un Comité des Délégués des PO est créé dans chaque Centre d'Enseignement Secondaire. Ce comité assume la responsabilité du C.E.S et de ses missions.

COMPOSITION

Le Comité des Délégués des Pouvoirs Organisateur (CDPO) se compose d'un délégué par Pouvoir organisateur organisant un ou plusieurs établissement(s) du C.E.S.

Chaque pouvoir organisateur désigne aussi, choisi parmi ses membres, un délégué suppléant pour chaque délégué effectif. Un suppléant ne siège qu'en l'absence du délégué qu'il remplace.

En aucun cas le délégué effectif ou suppléant ne peut être membre du personnel d'un des PO du CDPO.

Chaque pouvoir organisateur peut à tout moment remplacer son délégué ou suppléant moyennant information préalable des autres Pouvoirs Organisateur et du Président du Comité des Délégués des Pouvoirs Organisateur.

MISSIONS PRINCIPALES

- Assurer la concertation prévue dans le décret du 1er février 1993 tel que modifié fixant le statut des membres du personnel.
- Répondre au mieux, par une prise en charge collective, aux besoins d'enseignement dans le bassin desservi par les établissements du centre. Cette mission devient particulièrement importante pour la mise en œuvre des réformes structurelles liées au Pacte pour un enseignement d'excellence telles que la mise en œuvre du tronc commun, la gouvernance de l'enseignement qualifiant (y compris ses aspects de rationalisation), l'organisation de l'après – tronc commun...
- Assumer toute mission convenue de commun accord entre les signataires.

Accompagnement des P.O.

Le Collège des chefs d'établissement

CADRE LEGAL

Le collège des chefs d'établissement ou « le Collège » est créé conformément à la convention de constitution du C.E.S.

COMPOSITION

Le Collège des chefs d'établissement se compose de l'ensemble des chefs d'établissement faisant partie du C.E.S.

Tout membre du collège des chefs d'établissement cesse d'en faire partie dès qu'il perd la qualité de chef d'établissement d'un établissement du C.E.S

MISSIONS PRINCIPALES

Conformément à la convention de constitution du C.E.S., la gestion implique, dans les conditions fixées ci-après :

- la réalisation en commun de « Mission de l'école chrétienne » qui est le projet éducatif du réseau ;
- la coordination des activités pédagogiques et de l'organisation générale entre les établissements faisant partie du C.E.S.
- la réalisation d'autres tâches qui lui seraient confiées par le Comité des Délégués des P.O.

Chaque chef d'établissement reste responsable de la gestion de son établissement d'enseignement à l'égard de son Pouvoir Organisateur.

Accompagnement des P.O.

ORCES (L'Organe de Concertation du CES)

CADRE LEGAL

L'ORCES est l'organe de concertation du Centre d'Enseignement Secondaire (CES) créé en application de l'AR du 30 mars 1982.

Il est composé de représentants des Pouvoirs Organisateur et de représentants des membres du personnel (syndicats).

Il est compétent en matière de contrôle de l'application des règles statutaires, mais également en matière de réaffectation entre établissements relevant d'un même CES.

Le **règlement d'ordre intérieur de l'ORCES** a été fixé en Commission paritaire le 16 juin 2003 et rendu obligatoire par l'AGCF du 12 mai 2004.

COMPOSITION

L'ORCES est composé de :

- 6 représentants des Pouvoirs Organisateur, désignés par le Comité des Délégués des PO (CDPO). Lorsqu'un ou plusieurs établissements du C.E.S. organise(nt) de l'enseignement spécialisé, le Comité désigne au moins un représentant d'un Pouvoir Organisateur responsable de cet enseignement.
- 6 représentants des membres du personnel

Pour chaque membre effectif, il y a un suppléant.

- Le président du CDPO désigne le président et les représentants effectifs et suppléants des Pouvoirs Organisateur.
- Le secrétariat est confié à un représentant des membres du personnel.
- Les responsables communautaires des organisations syndicales communiquent à la direction du personnel de l'Enseignement subventionné la liste de membres désignés dans les ORCES

Chaque composante peut se faire assister par des experts à condition d'en avoir informé le Président dans un délai suffisant. Le nombre des experts est limité à un par organisation syndicale représentée et à trois pour les Pouvoirs Organisateur.

MISSIONS PRINCIPALES

L'ORCES est compétent en matière statutaire, dans les cas visés :

- par le décret du 1er février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné (compétence de contrôle) ;
- et par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans les enseignements secondaires ordinaire et spécial, et artistique libres subventionnés (compétence de décision).

Accompagnement des P.O.

CHarm (Le conseil d'harmonisation)

CADRE LEGAL

Le Conseil d'harmonisation est prévu par la convention de constitution des CES et les procédures de concertation internes au Conseil de Concertation de l'enseignement confessionnel.

COMPOSITION

Chaque établissement secondaire ordinaire ou spécialisé est représenté par une délégation composée comme suit :

- Deux délégués du Pouvoir Organisateur, dûment mandatés, dont le chef d'établissement
- Un délégué syndical, dûment mandaté, de chacune des organisations syndicales représentées dans l'établissement (et un second délégué syndical dûment mandaté dans le cas où une seule organisation syndicale est représentée dans l'établissement)
- Deux délégués dûment mandatés des associations de parents locales affiliées à l'UFAPEC.

Siègent en outre :

- Deux délégués de la pastorale régionale si le vicaire épiscopal en charge de l'enseignement ou son délégué décide de les y mandater
- Un délégué du Comité de Concertation confessionnel (CoCon) participe de droit comme expert aux travaux du Conseil
- Il peut être fait appel, au titre d'expert, à des personnes extérieures (du SeGEC, des partenaires sociaux et économiques...)

MISSIONS PRINCIPALES

Le Conseil d'harmonisation :

1. Examine les demandes de programmation et d'harmonisation (restructurations, fusions, les nouvelles localisations d'options ou d'école, projets des internats...) introduites par les établissements.
2. Donne un avis sur l'organisation de l'offre d'enseignement dans la zone sur demande du Conseil de Zone ou d'initiative.
3. Donne tout avis sollicité du Conseil d'harmonisation par le Conseil de Zone.

Le Charm formule des avis à titre consultatif. Il ne procède à aucun vote.

Accompagnement des P.O.

LE CONSEIL DE ZONE

CADRE LEGAL

Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice.

Il est créé 10 zones qui ont chacune un conseil pour l'enseignement confessionnel et un conseil pour l'enseignement non confessionnel.

La zone 6 couvre l'arrondissement administratif de Namur.

La zone 7 couvre l'arrondissement administratif du Luxembourg

COMPOSITION POUR 4 ANNEES (2024-2027)

Des membres élus (avec voix délibérative)

1.1. Le Conseil de Zone comprend un représentant de chacun des Pouvoirs Organisateurs d'écoles d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé du caractère confessionnel de la zone.

Par tranche complète de 2000 élèves régulièrement inscrits au 15 janvier de l'année scolaire en cours, pour l'ensemble des écoles d'enseignement secondaire qu'il organise dans la zone, chaque Pouvoir Organisateur délègue un représentant supplémentaire.

Le conseil de zone peut ajouter dans son ROI la mention suivante :

« Lorsque la représentation d'un PO n'inclut aucune des directions des écoles qu'il organise, il peut compléter sa représentation par l'une d'elles, qui siège, à titre d'expert, sans voix délibérative. »

Le Conseil de Zone comprend également un délégué du Comité de Concertation de l'enseignement confessionnel, sans voix délibérative. Le directeur diocésain est invité permanent, sans voix délibérative.

Pour Namur, la déléguée du CoCon est Catherine Rasson (catherine.rasson@segec.be).

Pour le Luxembourg, il s'agit de Marie-Agnès Poncelet (marie-agnes.poncelet@segec.be).

MISSIONS PRINCIPALES

Le Conseil de Zone exerce à minima les compétences prévues par le décret du 29 juillet 1992 et ses arrêtés d'application et par les communications du Comité de Concertation de l'Enseignement confessionnel (COCON).

Et, principalement :

- Le Conseil de Zone émet un avis ou prend des décisions dans le cadre des procédures d'information, d'harmonisation ou de programmation de nouvelles options conformément aux procédures en vigueur. Le Conseil de Zone est un lieu important de concertation entre nos établissements en vue du développement d'une offre d'enseignement qui respecte chaque école en veillant à limiter les concurrences inutiles.

Accompagnement des P.O.

- Le CZ fixe le prélèvement NTPP : Chaque année au cours du 3e trimestre de l'année scolaire, en application de l'article 21 § 1, 2e alinéa du décret du 29 juillet 1992, le Conseil de Zone décide la hauteur (maximum 1%) du prélèvement qu'il opérera sur le NTPP des établissements d'enseignement secondaire ordinaire de la zone, à l'exception des implantations bénéficiaires de l'encadrement différencié de classe 1 vertu du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié. Avant toute modification de ce taux, le Conseil de Zone sollicitera l'avis de la CZGE.

Il confie, s'il échet, la préparation de la gestion de ces périodes/professeurs au Bureau qu'il a constitué ou à un groupe de travail chargé de lui faire des propositions.

- Le Conseil de Zone prépare les travaux en vue de l'affectation des périodes « Tailles de classe » en lien avec la CZGE
- Le Conseil de Zone prépare les travaux en vue de l'attribution des postes APE et Part-APE en lien avec la CZGE
- Conformément au décret du 28/04/04 (décret " différenciation du financement "), chaque Conseil de Zone détermine les critères de répartition des montants (10% des 10%) dont il a la gestion de telle manière qu'ils permettent prioritairement de lutter efficacement contre l'échec scolaire, ainsi que les procédures d'introduction et d'examen des demandes.
- Le CZ émet également des avis pour les PO ayant introduit une demande d'organisation de l'immersion ou pour les P.O. ayant introduit une demande de réouverture d'école ou de niveau. Ces avis doivent être confirmés par les Comités de coordination du réseau.
- Les écoles d'un même Conseil de Zone peuvent également mener des actions en commun.

Il se réunit en assemblée plénière au moins deux fois par an.

Une de ces réunions se tient obligatoirement au cours du 3e trimestre de l'année scolaire. Au cours de cette réunion, le Conseil :

- Examine le rapport d'activités
 - o du bureau, s'il en a constitué un
 - o des groupes de travail qu'il a constitués
- Définit les axes généraux de sa politique pour l'année scolaire suivante ;
- Constitue, s'il le souhaite, son bureau pour l'année scolaire suivante et précise les matières pour lesquelles il lui délègue son pouvoir de décision.

ORCO (Organe de Concertation avec les Organisations Syndicales)

CADRE LEGAL

En application de l'article 5 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 fixant les obligations de concertation entre les établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice.



Accompagnement des P.O.

COMPOSITION POUR 4 ANNEES (2024-2027)

L'organe de concertation est constitué de 3 fractions :

- une fraction représentant les Pouvoirs Organisateurs,
- une fraction représentant les Organisations Syndicales représentatives,
- une fraction représentant les Parents.

L'organe est constitué de membres effectifs dont le nombre est fixé comme suit :

- représentants des P.O. :

6 membres mandatés par le Conseil de zone dont au moins un qui représente plus particulièrement l'enseignement spécialisé.

- représentants des enseignants

- 4 membres mandatés par la C.S.C.
- 1 membre mandaté par le F.G.T.B.
- 1 membre mandaté par la C.G.S.L.B.

- représentants des Parents :

6 membres mandatés par l'UFAPEC.

Les organisations représentées peuvent désigner des membres suppléants dont le nombre ne peut être supérieur au nombre précisé à l'alinéa précédent.

Le Président, son suppléant et le secrétaire sont désignés par le Comité de Concertation en dehors des membres de l'organe de concertation et avec l'accord de ceux-ci.

- Le Président :**
- assure le bon fonctionnement et l'animation des réunions ;
 - veille à l'exécution de l'ordre du jour ;
 - n'a pas voix délibérative.

- Le Secrétaire :**
- n'a pas voix délibérative ;
 - ne participe pas aux débats ;
 - s'impose un devoir de réserve en-dehors des réunions.

L'Organe de concertation peut recourir à des experts qui ont voix consultative.

MISSIONS PRINCIPALES

L'ORCO rend des avis au conseil de zone sur toutes les demandes de programmation ou d'harmonisation introduites par les établissements secondaires de la zone concernée.

Accompagnement des P.O.

LA CZA (Commission Zonale d'affectation)

CADRE LEGAL

Au sein de chaque zone d'affectation est créé un organe paritaire appelé Commission Zonale d'Affectation.

La Commission Zonale d'Affectation est régie par le **décret "Statut du personnel" du 1er février 1993** ainsi que sur le **décret "Encadrement différencié" du 30 avril 2009**. Mais également sur le **décret du 3 mars 2004**. Le SeGEC rédige chaque année une communication sur le sujet.

La Commission Zonale d'Affectation (CZA) est un organe paritaire (P.O. – représentants syndicaux) créé au sein de chaque zone. Elle contrôle le respect des règles de priorités des MDP ayant travaillé dans l'enseignement en encadrement différencié, dans l'enseignement spécialisé ou victimes de violence.

COMPOSITION

- 6 représentants des Pouvoirs Organisateurs (+ 6 suppléants)
- 6 représentants des organisations syndicales (4 CSC-E, 1 SEL, 1 APPEL) (+ 6 suppléants)

La présidence est exercée par un membre PO

Le secrétariat par un représentant des organisations syndicales

MISSIONS PRIORITAIRES

La Commission Zonale d'Affectation vérifie le respect de la mise en œuvre de certaines priorités des membres du personnel.

- *Les membres du personnel bénéficiant de la priorité dite " article 14 ". Il s'agit d'une priorité acquise par un membre du personnel ayant fonctionné durant 10 années dans l'enseignement en encadrement différencié.*
- *Les membres du personnel bénéficiant de la priorité " article 129 ter ". Il s'agit de membres du personnel ayant fonctionné durant 10 années dans l'enseignement spécialisé.*
- *Les membres du personnel bénéficiant de la priorité " article 19 ". Il s'agit de membres du personnel ayant été reconnus comme victimes de violence ou de harcèlement dans l'exercice de leur métier.*

Chaque année, la Commission récolte les candidatures ainsi que les déclarations des emplois définitivement vacants des écoles de la Zone. Sur base de ces déclarations, la Commission affecte les membres du personnel pour le début de l'année scolaire suivante. En fonction du maintien ou non de l'emploi, elle peut revoir la situation au mois d'octobre. Tout le long de l'année, les P.O. sont tenus de déclarer spontanément les emplois devenus définitivement vacants.

Accompagnement des P.O.

LA CZGE (Commissions Zonales de Gestion des Emplois)

CADRE LEGAL

La Commission Zonale de Gestion des Emplois repose sur différents décrets. Elle a pour mission de procéder aux réaffectations non réalisées dans les ORCES et les remises au travail. Elle a également pour mission la répartition des moyens complémentaires (Heures « taille des classes », APE et part-APE).

La Commission Zonale de Gestion des Emplois est une instance paritaire (PO – représentants syndicaux) créée au sein de chaque zone chargée des réaffectations non réglées en entités. Elle émet également des propositions de répartitions des moyens complémentaires entre les écoles (APE, PTP...)

Le décret du 12 mai 2004 a mis en place dans chaque zone des Commissions Zonales de Gestion des Emplois (CZGE).

COMPOSITION

Ces commissions sont composées de 6 représentants des Pouvoirs Organisateurs et de 6 représentants des membres du personnel (syndicats) et présidées par un agent des services du gouvernement.

MISSION PRINCIPALES

La Commission Zonale de Gestion des Emplois se réunit en octobre et en avril. Elle :

- Réaffecte ou, à défaut, remet au travail les membres du personnel mis en disponibilité (désignation d'office, ou en entérinant les réaffectations ou remises au travail opérées par PO, ORCE) en vue d'une entrée en fonction au plus tard le 1er novembre.
- Examine en 1ère instance les recours contre ces décisions
- Emet des propositions en matière de définition de la pénurie (à l'usage de la Commission Centrale de Gestion des Emplois)
- Emet à l'attention du Gouvernement des propositions motivées quant à l'attribution des postes non statutaires sous la forme d'ACS/APE, PTP
- Donne un avis préalable sur les prélèvements du capital-périodes opérés par les PO au niveau de la Zone

Au sein de la CZGE, le consensus est privilégié

- Si vote, présence d'au moins la moitié des membres dans chaque groupe (quorum) et décision à la majorité absolue des membres présents. Le président a voix délibérative uniquement en cas de parité.
- Si quorum non atteint, 2ème réunion : consensus et, à défaut, vote à la majorité absolue des membres présents

Le règlement d'ordre intérieur des CZGE fait l'objet de l'AGCF du 6 novembre 2008 (MB du 5 janvier 2009).

Accompagnement des P.O.

CATALOGUE

FORMATIONS DES PO

2023 - 2024



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
INSTITUT DE FORMATION

Accompagnement des P.O.

FORMATION INITIALE DES NOUVEAUX P.O.

s'inscrire

J1 : ETRE PO DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Objectifs :

- Situer le PO dans son écosystème
- Comprendre les enjeux du réseau de l'école chrétienne
- Définir les droits, ressources et obligations du PO
- Mettre en place une gouvernance efficace
- Se situer avec la mission de l'école chrétienne

Public :

- nouveaux administrateurs et membres de PO



Séance au choix :

- CoDiEC Liège : 25/11/2023 | 9h-12h
- CoDiEC Bruxelles-Brabant wallon : 20/01/2024 | 9h-12h
- CoDiEC Namur-Luxembourg (Marche) : 23/03/2024 | 9h-12h
- CoDiEC Hainaut : 29/11/2023 | 18h-21h

Formateurs :



Stéphane Vanoirbeck
Directeur du département des PO



Autres formateurs
Directions Diocésaines et APO

J2 : LES ASPECTS JURIDIQUES ET RH D'UN PO



Objectifs :

- Notion en matière d'ASBL – organes, fonctionnement et responsabilités des administrateurs
- Les différents statuts du personnel
- Les organes de concertation sociale
- Les principes en matière de subventionnement

Public :

- nouveaux administrateurs et membres de PO

Séance au choix :

- CoDiEC Liège : 20/01/2024 9h-12h
- CoDiEC Bruxelles-Brabant wallon : 27/01/2024 9h-12h
- CoDiEC Namur-Luxembourg (Marche) : 20/04/2024 9h-12h
- CoDiEC Hainaut : 14/12/2023 18h-21h

Formateurs :



Bénédicte Beauduin
Directrice Département Juridique

Accompagnement des P.O.

FORMATION INITIALE DES NOUVEAUX P.O.

s'inscrire

J4 : LES ASPECTS ÉCONOMIQUES, COMPTABLES ET FISCAUX D'UN PO



Présentiel OU Distanciel

08/06/2024
9h-12h

02/04/2024
17h-19h

Objectifs :

- Identifier les principales obligations comptables et fiscales des ASBL PO
- Comprendre le subventionnement des écoles libres

Public :

- nouveaux administrateurs et membres de PO

Lieu :

- Distanciel (2 h) ou Louvain-La-Neuve, UCL / Auditoire MORESI

Formateurs :



Anaïs Courtois

Conseillère au Département de la gestion économique et matérielle des écoles

Accompagnement des P.O.

GESTION DES ACHATS

s'inscrire

LES MARCHÉS PUBLICS ? MOI, JAMAIS !

Objectifs :

- Savoir quand lancer ou pas un marché public
- Identifier ses besoins
- Synthétiser son besoin dans un cahier des charges
- Publier l'appel d'offre
- Connaître les marchés de la centrale de marchés

Public :

- Nouveaux PO ayant besoin d'y voir clair sur ses obligations en terme d'achats

Lieu :

- Distanciel (1 h 30) : atelier à distance et capsule

2

heures

Distanciel

19/03/2024
17h-19h

Formateurs :



Isabelle Wery

Madeline Deloge



Marie Malice

Centrale de marchés

MARCHÉS PUBLICS : POUR UNE UNION RÉUSSIE...

2

heures

Distanciel

16/04/2024
17h-19h

Objectifs :

- Négocier l'offre
- Analyser et comparer les offres pour décider (DMA)
- Communiquer les résultats
- Exécuter un marché public et devancer les problèmes

Public :

- PO ayant suivi le module 1 ou ayant une pratique des marchés publics.

Lieu :

- Distanciel (1 h 30) : atelier à distance et capsule

Formateurs :



Isabelle Wery

Responsable cellule marchés publics



Madeline Deloge

Conseillère juridique

Accompagnement des P.O.

SÉCURITÉ DES DONNÉES ET DES PERSONNES

s'inscrire

INCENDIE DANS LES ÉCOLES - QUAND LE RISQUE S'ENFLAMME

1.5
heures

Distanciel

22/02/2024
17h30-19h

Objectifs :

- Appréhender les risques électriques dans les écoles
- Feux, classes de feux et moyens d'extinction
- Mesures du risque «Incendie»

Public :

- PO
- Conseiller en prévention
- Econome
- Chef d'atelier
- Chef de travaux

Lieu :

- Distanciel (1 h 30) : atelier à distance et capsule

Formateurs :



Serge Vaneukem

Conseiller en prévention - Service PO & SeGEC

LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL - OBLIGATIONS

Objectifs :

- Qu'est-ce qu'un équipement de travail
- Le principe des 3 feux verts

Public :

- PO
- Conseiller en prévention
- Econome
- Chef d'atelier
- Chef de travaux

Lieu :

- Distanciel (1 h 30) : atelier à distance et capsule

1.5
heures

Distanciel

21/03/2024
17h30-19h

Formateurs :



Serge Vaneukem

Conseiller en prévention - Service PO & SeGEC

Accompagnement des P.O.

SÉCURITÉ DES DONNÉES ET DES PERSONNES

s'inscrire

SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET FINS DE CONTRATS

3
heures

Présentiel

10/02/2024
9h-12h

Objectifs :

- Comprendre la nature juridique de la relation de travail
- Découvrir les différents modes de rupture d'un contrat et le régime disciplinaire applicable aux membres du personnel

La séance sera jalonnée de cas concrets.

Public :

- Tous les PO

Lieu :

- Atelier en présentiel : Louvain-La-Neuve (CPFB)

Formateurs :



Nathalie Dasnoy
Conseillère juridique

GESTION DES MÉDIAS EN SITUATION DE CRISE

Objectifs :

- Appréhender les différents médias (sociaux, traditionnels) et s'y adapter
- Réagir adéquatement en situation de crise
- Créer des relations continues avec les médias

Public :

- Tous les PO

Lieu :

- Distanciel (2 h)

2
heures

Distanciel

25/04/2024
17h-19h

Formateurs :



Arnaud Michel
Directeur Communication

Accompagnement des P.O.

GESTION DES BATIMENTS

s'inscrire

GESTION DU PARC AVEC DIFFÉRENTS SUBSIDES - OBTENIR UN ACCORD FERME SUR UNE SUBVENTION

Objectifs :

- Nous partirons sur les besoins des participants identifiés en amont

Public :

- Les PO ayant déjà un accord de principe sur une subvention

Lieu :

- Distanciel (2 h 30) : atelier à distance et capsule
- Analyse de besoins, 2 personnes maximum par PO

2.5
heures

Distanciel

10/04/2024 ou 05/06/2024
17h-19h30

Formateurs :



Luc Schollen

Directeur du département des infrastructures scolaires

Accompagnement des P.O.

GESTION DES ASBL

s'inscrire

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES



Distanciel

21/03/2024
17h30 - 19h00

Objectifs :

- Identifier les différentes subventions octroyées aux établissements
 - Connaître les règles d'utilisation
- Atelier pratique qui se basera sur les questions des participants*

Public :

- Tous les PO, ouvert aux directions

Lieu :

- Distanciel : atelier et capsule (1h30)

Formateurs :



Anaïs Courtois

Conseillère au Département de la gestion économique et matérielle des écoles

Accompagnement des P.O.

GESTION DES ASBL

s'inscrire

CONSTRUIRE LA MAISON COMMUNE : UNE OPTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Objectifs :

- Elucider le concept de « Maison commune » à la lumière de la philosophie et de la théologie chrétiennes
- Identifier les changements de paradigme qu'implique cette approche
- Ancrer le projet de son école dans la société et ses enjeux

Public :

- Tous les PO

Lieu :

- CoDiEC Namur-Luxembourg



Présentiel

26/03/2024
17h-20h

Formateurs :



Vincent Flaman
Formateur IFEC

PROCES VERBAL A.G. CONSTITUTIVE

A.G. CoDiEC Na-Lux

22 novembre 2023

Marche-en-Famenne

Accompagnement des P.O.

Présents : José Soblet, Marc Bertrand, Vincent Angenot, Bernard Riguelle, Jean-Marie Henry, Jean Brichart, Vinciance Mewissen, Abbé Michel Vincent, Yannic Pieltain, Hugues Delacroix, Charly Malvaux, Jacqueline Haot, Marie-Cécile Henry, Marianne Henon, Jacques Freyman, Charles Malisoux, Léon Lafontaine, Jean-Louis Nizet, Catherine Thiry Thierry Scoyer, Jean-Marie Henry, Olivier Husquin, Jean-Pierre Merveille, Christine Moor, Marie-Anne Charles, Père Bernard Lorent, Pascale Lejeune, Bruno Piscaglia, Patrick Pierret, Jean-Pierre Hamoir, Guy Evrard, Chantal Docquier

Excusés : France Goossens, Maryse Dubuisson, Gauthier Martiat, Olivier Callens, Philippe Mahillon (procuration à José Soblet), Marianne Postal

Construction de l'A.G.

Ce 22 novembre 2023 à Marche-en-Famenne a eu lieu la réunion électorale de notre Codiec Namur-Luxembourg. C'est la fin d'un processus qui a débuté au mois de mai 2023 et qui se terminera dans un mois avec le renouvellement de l'A.G. et du C.A. du Segec.

Rappel de l'objet social du CoDiEC

Le Codiec est une ASBL constituée de membres représentatifs de notre enseignement. Il est composé de membres issus de tous les niveaux d'enseignement et de toutes les régions de notre Diocèse. Il a pour mission en collaboration avec le Segec

- d'aider les P.O. à remplir leurs missions dans le respect des missions de l'enseignement catholique
- d'organiser et/ou coordonner les services jugés utiles au bon fonctionnement des écoles
- de communiquer aux P.O. les directives utiles et les accompagner dans la mise en œuvre de certaines d'entre elles

Particularité de notre Diocèse, le Codiec travaille sous la forme de deux chambres provinciales pour garantir une bonne représentativité de nos spécificités propres.

Des réunions ont lieu tous les deux mois en chambre provinciale, puis en CA. On y traite des problématiques globales souvent en rapport avec l'actualité politique brûlante rapportée en début de séance par le délégué du Segec ou par les représentants des Instances. Les prises de position se font souvent par consensus et sont relayées ensuite par les 6 délégués de notre Codiec à l'A.G. du Segec où ils sont membres élus.

L'A.G. du Segec peut ainsi orienter ses prises de positions en lien avec la réalité des 4 diocèses.

C'est le Codiec qui désigne et évalue les Directeurs Diocésains. Ceux-ci deviennent Administrateurs délégués de l'ASBL et ont pour mission d'organiser les services diocésains.

La nouvelle composition du Codiec Na-Lux a été mise en place pour quatre années.

Accompagnement des P.O.

COMPOSITION DE L'A.G.

REPRESENTANTS DES ENTITES			
	ENTITE	Représentée par le P.O....	Dont le mandataire est...
NAMUR	ANDENNE	PO de Dhuy	Christine Moor
	BASSE-SAMBRE	Asbl Petit-Dupont	Bernard Riguelle
	BEAURAING	Asbl école Sainte-Marie libre subventionné Morialmé	Guy Evrard
	CINEY	Comité scolaire paroissial de Sorinnes	Vinciance Mewissen
	FOSES	Séminaire de Floreffe Asbl	Chantal Docquier
	GEMBLOUX	PO de Meux	Jean-Marie Henry
	NAMUR	PO des écoles libres Saint François-Xavier Sainte Marguerite	Marie-Anne Charles
LUXEMBOURG	ARLON	ASBL Institut Notre-Dame d'Arlon	Jean-Pierre Merveille
	MARCHE	ASBL PO école fondamentale libre de Rendeux	Jean-Pierre Hamoir
	BASTOGNE	PO de l'école Saint-Joseph de Vielsalm	Marylène Dutroux
	NEUFCHATEAU	P.O. Saint-Hubert	Jacqueline Haot
	VIRTON	Pas de candidat	A désigner ultérieurement

REPRESENTANTS DES C.E.S.			
NAMUR	C.E.S. 6.22 (Condroz – Famenne)	ASBL INDSC de Beauraing	Marie-Noëlle Rouard
	C.E.S. 6.23 (Mehaigne-Sbre et Meuse)	Collège Saint-Guibert Gembloux	Jean Brichart
	C.E.S. 6.24 (Namur Centre)	Institut Sainte-Ursule	Léon Lafontaine
	C.E.S. 6.25 (Namur Confluent)	Ilon Saint-Jacques	Charles Malisoux
	C.E.S. 7.26 (Bastogne)	PO ELCAB	Jacques Freyman
LUXEMBOURG	C.E.S. 7.27 (Ourthe et Famenne)	PO ELMA	Bruno Piscaglia
	C.E.S. 7.28 (Neufchâteau)	ASBL Institut Saint-Michel	Philippe Mahillon
	C.E.S. 7.29 (Mère Thérèse)	ASBL Institut Sainte-Marie Arlon	Charles Malvaux
	C.E.S. 7.30 (Gaume)	Institut des Arts et Métiers	José Soblet

Accompagnement des P.O.

REPRESENTANTS DES AUTRES NIVEAUX		
FONDAMENTAL SPEC.LUX	PO EPSLA	Marianne Postal
FONDAMENTAL SPEC.NAM	P.O. Les Capucines (Rochefort)	Marie-Cécile Henry
SECONDAIRE SPEC. LUX	Pas de candidat	A désigner ultérieurement
SECONDAIRE SPEC. NAM	La Sitrée ASBL	Vincent Angenot
ENS.SUP NAM	HENALLUX	Jean-Louis Nizet
ENS.SUP LUX	HENALLUX	Jean-Louis Nizet
PROM. SOC.LUXEMBOURG	Pas de candidat	A désigner ultérieurement
PROM.SOC.NAMUR	ASBL Institut Technique de Namur	Marc Bertrand
PMS LUXEMBOURG	Association pour l'orientation scolaire et professionnelle et pour la tutelle PMS de la province du Luxembourg	Patrick Pierret
PMS NAMUR	Services Libres Interrégionaux du Namurois (SeLINA)	Marc Mosseray

Accompagnement des P.O.

MEMBRES COOPTES (Voix délibérative)	
REPRESENTANT DE L'EVEQUE	M. L'Abbé Michel Vincent
CONGREGATIONS (féminines)	
CONGREGATIONS (masculines)	Père Bernard Lorent
DIRECTEURS DIOCESAINS (Voix Consultative)	
SEDEF	Yannic Pieltain
SEDESS	Hugues Delacroix
MEMBRES INVITES (Voix Consultative)	
SEGEC	Stéphane Vanoirbeck
REPRESENTANT DES DIR (FOND)	Cédric Bayard (L) et Thierry Scoyer (N)
REPRESENTANT DES DIR (SEC)	Emmanuelle Florent (L) et Gauthier Martiat (N)
REPRESENTANT DES DIR (SPEC)	Catherine Thiry (L) et un directeur du secondaire à désigner (N)
PRESIDENT DE ZONE LUX (FOND)	A désigner
PRESIDENT DE ZONE NAM (FOND)	Maryse Dubuisson (démissionnaire, sera remplacée par Vinciane Mewissen)
PRESIDENT DE COZO LUX (SEC)	Pascale Lejeune
PRESIDENT DECOZO NAM (SEC)	Olivier Callens
INSPECTION PRINCIPALE CONGREG.	Olivier Husquin
INSPECTION PRINCIPALE CONGREG.	France Goossens
INVITE PERMANENT	Philippe Englebert

Une fois l'A.G. CoDiEC mise en place, Namur-Luxembourg a la particularité de fonctionner en deux chambres (namuroise et luxembourgeoise). Les chambres sont composées de tous les élus de l'A.G. de la province (VD), du représentant de l'Evêque (VD), si possible un représentant de la COREB lié à la Province.

Chaque chambre comprend également les DD (VC), 3 représentants des directions (Fond, Sec, Spéc) (VC), à leur demande, les inspecteurs principaux des congrégations (VC) et des personnes que la chambre provinciale inviterait.

Accompagnement des P.O.

Répartition des deux chambres du CODIEC

	Chambre luxembourgeoise	Chambre namuroise
Fond ordinaire	Jean-Pierre Merveille (Arlon)	Christine Moor (Andenne)
	Marylène Dutroux (Bastogne)	Bernard Riguelle (Basse-Sambre)
	Jacqueline Leduc-Haot (Neufchâteau)	Guy Evrard (Beauraing)
	A désigner (Virton)	Vinciane Mewissen (Ciney)
	Jean-Pierre Hamoir (Marche)	Chantal Docquier (Fosses)
		Jean-Marie Henry (Gembloux)
	Marie-Anne Charles (Namur)	
Secondaire ordinaire	Jacques Freyman (7.26 Bastogne)	Marie-Noëlle Rouard (6.22 – Condroz-Famenne)
	Bruno Piscaglia (7.27 – Ourthe et Famenne)	Jean Brichart (6.23 – Gembloux)
	Philippe Mahillon (7.28 – Neufchâteau)	Léon Lafontaine (6.24 – Namur Centre)
	Charles Malvaux (7.29 – Mère Thérèse)	Charles Malisoux (6.25 – Namur Confluent)
	José Soblet (7.30 – Gaume)	
Ens Spécialisé Fond	A désigner ultérieurement	Marie-Cécile Henry
Ens spécialisé Sec	A désigner	Vincent Angenot
Ens Promotion sociale	A désigner	Marc Bertrand
P.M.S.	Patrick Pierret	Marc Mosseray
Représ Dir Fond	Cédric Bayard	Thierry Scoyer
Représ Dir Sec	Emmanuelle Florent	Gauthier Martiat
Repr. Dir Spécialisé F Repr. Dir Spécialisé S	Catherine Thiry	A désigner
Président CZ Fond	A désigner	Maryse Dubuisson (démissionnaire, sera remplacée par Vinciane Mewissen)
Président CZ Sec	Pascale Lejeune	Olivier Callens
Inspection Congrégation		Olivier Husquin
DD SeDEF	Yannic Pieltain	
DD SeDESS	Hugues Delacroix	
Représentant SeGEC	Stéphane Vanoirbeck	
Représentant de l'Evêque	Abbé Michel Vincent	
Invité permanent	Philippe Englebert	

Les deux chambres constituées se choisissent un Président (qui sera ensuite proposé comme Vice-Président au C.A. du CoDiEC) et un secrétaire. Chaque chambre se choisit également 2 (ou 3) délégués du fondamental ordinaire et 2(ou 3) délégués du secondaire ordinaire.

Président	José SOBLET	Marc BERTRAND
Secrétaire	Jean-Pierre MERVEILLE	Vinciane MEWISSEN
2 délégués du Fondamental)	Jean-Pierre HAMOIR	Bernard RIGUELLE
	Bruno PISCAGLIA	Marie-Anne CHARLES
2 délégués du Secondaire	Philippe MAHILLON	Jean BRICHART
	Marylène DUTROUX	Charles MALISOUX

Accompagnement des P.O.

Une fois l'Assemblée Générale constituée, l'A.G. a procédé à la constitution de son Conseil d'Administration.

Les personnes désignées pour le C.A. avec voix délibérative sont

Membres du Groupe A avec voix délibérative

Marc Bertrand	Vice-Président du C.A. et Président de la chambre namuroise
José Soblet	Vice-Président du C.A. et Président de la chambre luxembourgeoise
Bernard Riguelle	délégué du Fondamental, issu de la chambre namuroise
Marie-Anne Charles	déléguée du Fondamental, issu de la chambre namuroise
Marylène Dutroux	déléguée du Fondamental, issu de la chambre luxembourgeoise
Philippe Mahillon	délégué du secondaire, issu de la chambre luxembourgeoise
Jean-Pierre Hamoir	délégué du fondamental, issu de la chambre luxembourgeoise
Bruno Piscaglia	délégué du secondaire, issu de la chambre luxembourgeoise
Jean Brichart	délégué du secondaire, issu de la chambre namuroise
Charles Malisoux	délégué du secondaire, issu de la chambre namuroise
Vincent Angenot	délégué du Spécialisé
Marc Mosseray	délégué des PMS
Jean-Louis Nizet	délégué de l'Enseignement supérieur
Marc Bertrand	délégué de l'Enseignement de Promotion Sociale

Membres du groupe B avec voix délibérative

M. l'Abbé Michel Vincent, représentant de l'Evêque
Père Bernard Lorent, représentant de la Coreb

Membres avec voix consultative

M. Hugues Delacroix, directeur diocésain (Enseignement secondaire et supérieur)
M. Yannic Peltain, directeur diocésain (Enseignement fondamental)
M. Stéphane Vanoirbeck, représentant du SeGEC
M. Maryse Dubuisson (démissionnaire et remplacée par Vinciane Mewissen), Présidente du Conseil de Zone fondamental de Namur
A désigner, Président du Conseil de Zone fondamental de Luxembourg
Mme Olivier Callens, Président du Conseil de Zone secondaire de Namur
M. Pascale Lejeune, Présidente du Conseil de Zone secondaire de Luxembourg

Possibilités de membres invités (représentants à l'AG du SeGEC)

Le C.A. se choisira un Président lors de la réunion du 9 janvier 2024. Les candidats sont invités à se manifester auprès de l'abbé Michel VINCENT pour le 19 décembre 2023.

M. Philippe Englebort, invité permanent, est proposé comme Administrateur Délégué.

Accompagnement des P.O.

Dans l'attente de la désignation du Président de l'OA qui désignera son secrétaire, le secrétariat est assumé par Hugues Delacroix.

L'A.G. a ensuite procédé à l'élection des 6 représentants des Entités et des C.E.S pour l'Assemblée Générale du Segec. Il s'agit de

- **Vinciane MEWISSEN (Fond Namur)**
- **José SOBLET (Sec Luxembourg)**
- **Léon LAFONTAINE (sec Namur)**
- **Jean-Pierre HAMOIR (Fond Lux)**
- **Chantal DOCQUIER (Fond Namur)**
- **Jacques FREYMAN (Sec Lux)**

Le Codiec NaLux soutient particulièrement la candidature de **Marc BERTRAND** (pour la Prom Soc) au sein de l'AG du Segec.

4 représentants de l'enseignement spécialisé ont été désignés pour être proposés au groupe technique de la gestion solidarité « 10% des 10% du spécialisé »

- Marie-Cécile Henry P.O. pour l'enseignement fondamental spécialisé namurois
- Marianne Postal P.O. pour l'enseignement fondamental spécialisé luxembourgeois
- Vincent Angenot P.O. pour l'enseignement secondaire spécialisé namurois
- A désigner P.O. pour l'enseignement secondaire spécialisé luxembourgeois.

Les représentants aux bureaux Fédéfoc et Fesec ont été désignés

Bernard RIGUELLE sera proposé à l'A.G. du SeGEC pour représenter le Codiec au bureau de la Direction de l'enseignement fondamental.

Réunions les derniers mercredis du mois (sauf congés), de 13h30 à 15h30 au SeGEC

Marc BERTRAND sera proposé à l'A.G. du SeGEC pour représenter le Codiec au bureau de la Direction de l'enseignement secondaire.

Réunions les troisièmes mardis du mois, de 10h à 13h au SeGEC

Bien entendu, chaque représentant est bien un représentant de son Collège électoral et défend donc les problématiques par rapport à l'ensemble de ses écoles. Il est peut-être important de réfléchir au sein de chaque Collège comment l'information parvient-elle au représentant et comment les problématiques peuvent rejoindre le Codiec puis le Segec.

Les prochaines réunions de l'AG du Segec auront lieu à Bruxelles les 11 janvier, 4 avril et 6 juin 2024 (Avenue E.Mounier, 100 – WOLUWE-ST-LAMBERT)

A l'attention des Présidents des P.O. et Directions des écoles spécialisées

Objet: Dossiers 10% des 10% (Enseignement spécialisé) – 2023-2024

Namur-Luxembourg – Fondamental - Secondaire

Dans le cadre des 10% des 10%, l'année scolaire 2022-2023, un groupe technique propre au spécialisé a réparti une somme d'environ 50.000 euros entre les différents projets que des écoles fondamentales et secondaires de notre diocèse avaient introduits. Les écoles bénéficiaires ont reçu cette subvention dans le courant du mois de septembre.

Cette année encore, les P.O. sont invités à rentrer leurs demandes à l'aide du [formulaire standardisé](#) pour l'ensemble des écoles. Comme convenu, ce formulaire devra être renvoyé au Bureau diocésain **au plus tard pour le vendredi 23 février 2024.**

Après analyse des dossiers, le groupe technique se réunira au mois d'avril 2024 pour prendre les décisions utiles.

Chacun veillera à respecter scrupuleusement les consignes. Afin de garantir un maximum d'objectivité, il est indispensable pour le groupe technique de disposer de tous les éléments demandés.

Pour rappel, le groupe technique est composé comme suit:

4 représentants des P.O. du spécialisé au Codiec (un par niveau et un par zone)

Fond Lux: Mariane Postal
Fond Na: Marie-Cécile Henry
Sec Lux: à désigner
Sec Na: Vincent Angenot

2 représentants des ADI du spécialisé

Namur: Gisèle Bodart
Luxembourg: Catherine Thiry

2 directeurs diocésains

Hugues et Yannic

En concertation avec les Conseils de Zone, Jean-Marie GABRIEL, accompagnateur P.O. pour le diocèse Namur-Luxembourg, dans le domaine des travaux a été proposé pour rejoindre le groupe technique. Il pourra ainsi examiner les demandes si celles-ci concernent des projets travaux et, le cas échéant, faire offre de service pour l'obtention de subventionnement public dans des projets liés aux bâtiments scolaires.

Critères retenus pour 2023-2024:

- Critère 1: situation financière difficile
- Critère 2: soutien d'investissement en complément de subsides sollicités
- Critère 3: aide en équipement pour les écoles ou implantations du secondaire organisant les formes I et II ne pouvant rien obtenir du fonds d'équipement (à hauteur de 80% des coûts);
- Critères 4: achat de matériel et/ou équipement dans le cadre d'un projet pédagogique à expliciter (intervention à hauteur de 80%, limitée à 6000€).

D'autres possibilités de subventionnements existent et peuvent être sollicitées (ADEPS, Loterie Nationale, Ureba, Fondation Roi Baudouin, Fonds social Européen...). Cette démarche donne la même possibilité à chaque P.O. de pouvoir bénéficier de ce mécanisme en fonction des besoins.

Cellule de Soutien et d'Accompagnement



Séminaire des directions du secondaire 13 au 15 mars 2024

Comme chaque année, les directions du secondaire vont se retrouver pour trois jours de séminaire. Elles prendront la route des Ardennes et se retrouveront à Houffalize du 13 au 15 mars.

Ce temps de séminaire est à la fois un temps de recul et de prise de hauteur par rapport à la gestion quotidienne des écoles grâce à des intervenants extérieurs et un temps pour faire réseau. Les journées sont donc rythmées par des conférences, des moments de travail et d'échanges entre pairs et des occasions de découvrir les collègues autrement lors des différentes « pauses ».

À la demande des directions, nous nous pencherons cette année sur le rôle de l'École (et donc plus particulièrement de chaque école) dans le monde en transition voire en crise environnementale, économique, sociétale, migratoire... dans lequel nous évoluons. Quels sont les défis? Comment accompagner les élèves dans et vers cette société? Et concrètement, que faisons-nous chacun, sur le terrain?

Les intervenants viendront nourrir la réflexion des directions grâce à leurs angles d'approche diversifiés.

Gageons qu'à la suite de ce séminaire chacun et chacune pourra rentrer en école nourri des échanges, rencontres, interventions qui auront ponctué ces trois jours.



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

De la couleur dans le quotidien de vos élèves...

...quelques nouvelles du PECA au cœur de notre Dio !

Texte & photos : Thierry Gridlet, référent culturel PECA



Ce n'est plus un secret pour personne : le Pacte pour un Enseignement d'Excellence prévoit que depuis 2020, chaque enfant puisse bénéficier d'un Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA). Celui-ci a pour objectif de donner à tous les élèves un accès égal à la culture et à l'art. Ce parcours doit ainsi permettre à l'enfant d'acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences, d'expérimenter des pratiques diversifiées et d'accéder à la vie culturelle et artistique en rencontrant des œuvres, des artistes et des lieux culturels.

De nombreux acteurs gravitent autour du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique de chaque apprenant. Ainsi, du côté du monde de la culture (artistes, opérateurs...) le territoire est articulé en 10 zones géographiques, au sein de Groupements d'Opérateurs Culturels (GOC) dont l'un couvre par exemple la province de Namur, tandis qu'un autre étend ses activités sur le Luxembourg. Chacun de ces groupements est coordonné par un référent scolaire. Du côté du monde de l'école, le Parcours de l'enfant est encadré par 3 acteurs : l'enseignant.e et l'équipe éducative, les délégués PECA (à ce jour : sur base volontaire) ainsi que les référents culturels (actuellement au nombre de 25 sur le territoire de la Fédération), membres de l'équipe des CSA qui accompagnent les écoles pour l'implémentation du PECA.





Cellule de Soutien et d'Accompagnement



Émouvante Découverte d'une œuvre de Mozart au CAV&MA avec des enfants de l'École primaire libre Sainte-Marie de Namur (classes comportant des enfants malentendants ayant accueilli la sonate de Mozart en percevant les vibrations du plancher en étant couchés sur celui-ci).

Au niveau de notre diocèse, que s'est-il passé depuis la désignation d'un référent culturel à la rentrée 2021 ? Si tout travail ne s'exprime pas nécessairement sous la forme de statistiques, quelques chiffres peuvent cependant nous apporter un certain éclairage :

- De septembre 2021 à décembre 2022 : séances d'information PECA données aux directions dans les 12 entités du diocèse.
- De septembre 2021 à janvier 2024 : présentation du PECA (1h à 1h30) lors de concertations pédagogiques dans 56 établissements du diocèse qui en ont fait la demande (56 écoles concernées sur 148, soit 38%). Bien entendu, il est toujours possible pour les écoles intéressées de bénéficier de cette offre.
- Au niveau du diocèse NamLux, dans les écoles fondamentales :

	Ecoles ayant sollicité l'intervention du référent culturel PECA pour des informations ou l'accompagnement de projets.	Nombre de projets accompagnés dans les écoles du diocèse par le référent culturel PECA.
2021-2022	28	27
2022-2023	56	66



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

- Au niveau de l'ensemble des diocèses, le tableau ci-dessous indique le nombre d'écoles touchées et le nombre de projets encadrés par les référents culturels du SeGEC durant les deux dernières années scolaires complètes.

	Ecoles 21-22	Ecoles 22-23	Projets suivis en 21-22	Projets suivis en 22-23	Nouvelles écoles uni- quement 22-23	Total écoles sur les deux années	Total général SeGEC sur les deux années
Fondamental	168	248	95	284	148	316	474
Secondaire	60	144	37	142	98	158	

Part du Spécialisé en 22/23: 16 écoles fondamentales, 13 écoles secondaires



Chaque mois, les référents culturels du SeGEC vivent une de leurs réunions de travail dans des lieux culturels, aux quatre coins de la Wallonie et de Bruxelles. A titre d'exemple, ici, au Musée de la Grande Ardenne à Bastogne



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

Quelques nouvelles du PECA, par-ci, par-là...

1. Délégués PECA



Le 13 octobre 2022, le décret relatif au PECA été approuvé par le gouvernement de la FWB. Parmi les articles qu'il contient, signalons des directives relatives à la désignation des **délégués PECA**.

L'Article 1.4.5-15 précise que chaque école **peut** identifier en son sein **au moins un** délégué PECA au sein de l'équipe pédagogique, parmi les volontaires. Le cas échéant, le délégué PECA exerce, avec l'appui et le soutien des référents culturels de Wallonie-Bruxelles Enseignement ou de la fédération de pouvoirs organisateurs dont il relève, une mission de relais d'information, qui peut se décliner comme suit :

- répercuter à l'équipe éducative les informations reçues au niveau du PECA ;
- être à l'écoute des besoins et des aspirations de son école par rapport au Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ;
- formuler des propositions à la direction en vue de l'intégration ou du renforcement du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique dans le contrat d'objectif de l'école ;
- ...

Au début de cette année scolaire, un courrier a ainsi été envoyé à toutes les directions du Diocèse afin de les inviter à compléter un Forms leur permettant d'encoder la présence ou non de délégués PECA au sein des écoles de Namur-Luxembourg. Au 15 janvier 2024, 71 directeurs/148 (soit 47,97%) de notre diocèse ont complété ce Forms (**qu'il est toujours possible de remplir !**). Sur les 71 réponses reçues, soulignons la présence de délégués dans 56 écoles (37,8 %) et de 15 établissements actuellement sans délégués désignés.

[Cliquez ici pour compléter le tableau des délégués PECA](#)



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

2. FORMATIONS



Formation IFEC Carlsbourg (21-22 août 2023) atelier arts plastiques encadré par le peintre Willoos

Depuis le début de cette année scolaire, diverses formations IFEC destinées aux enseignants, délégués PECA et directions ont été proposées dans notre diocèse.

- À Carlsbourg, les 21 et 22 août 2023: découverte du PECA en collaboration avec plusieurs artistes: Catherine Debu (musique), Willoos (arts plastiques) et Giuseppe Lonobile (théâtre): 20 inscrits.
- À Namur, les 11 et 14 mars 2024: découverte du PECA en collaboration avec le Grand Manège – CAV&MA (Namur Concert Hall) en collaboration avec Marie Havaux, musicienne-pédagogue (28 inscrits – inscriptions clôturées).

- A Namur, le 09 avril 2024 : formation d'une journée pour les délégués PECA et les directions en collaboration avec un opérateur culturel: « La grande droguerie poétique ». Les inscriptions seront réservées aux délégués PECA et directions identifiés par le Forms (voir point 1 de l'article).
- Durant cette année scolaire, 4 écoles de notre diocèse ont déjà participé ou vont vivre prochainement leur Plan de Développement Professionnel (PDP) en lien direct avec le PECA lors de formations de 1 à 3 jours.



Plan de Développement Professionnel (3 journées de formation) à l'Ecole Sainte-Marie à Morialmé et Fraire en collaboration avec l'asbl « Mouvance ».



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

3. Vidéos inspirantes

Diverses capsules vidéos présentant des projets ont été enregistrées par Thierry Vandevelde, réalisateur pour la Fédération, dans plusieurs écoles de notre diocèse. A ce jour, 4 vidéos sont déjà disponibles. Trois autres seront réalisées dans les prochains mois.

[Adoptons un monument avec l'École Saint-Joseph de Spy](#) (vidéo)

[Activité archéologique avec l'École du Sacré-Coeur de Bois-de-Villers](#) (vidéo)



[Résultats \(présentation de deux projets PECA: film d'animation + kamishibai\) à l'École Sainte-Ursule de Namur](#) (vidéo)

[Rencontre avec l'illustratrice Maud Roegiers à l'École Sainte-Thérèse de Biesme](#) (vidéo)



- Ecole Sainte-Marie de Morialmé et Fraire: spectacle musical au CAV&MA (Grand Manège) et activités en lien (février 2024)
- Ecole Saint-Joseph de Libramont: écriture d'une chanson avec André Borbé pour un projet Erasmus (février 2024)
- Ecole Champagnat-Marci de Florenville: activité PECA avec un clown-mime (juin 2024)

4. Opérateurs thématiques et territoriaux



De nombreux opérateurs culturels font l'objet d'une reconnaissance de 3 ans (du 1er septembre 2022 au 31 août en 2025) par l'Administration Générale de la Culture pour mener des activités culturelles et artistiques dans les écoles. Ces opérateurs mènent gratuitement des «projets courts» ou des «projets longs» dans les classes qui en font la demande (et suivant la disponibilité des artistes). Au niveau du diocèse, nous avons établi d'excellents partenariats avec plusieurs opérateurs thématiques



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

et territoriaux. N'hésitez pas à les contacter afin de les inviter cette année encore ou l'an prochain dans votre école!

[Cliquez ici pour obtenir la liste des opérateurs thématiques et territoriaux](#)

Attention: certains opérateurs thématiques ou territoriaux ne développent pas leurs projets sur l'ensemble du territoire de la Fédération. Pour obtenir la liste des opérateurs couvrant le territoire du diocèse: thierry.gridlet@segec.be

5 . Projets Esquisses - Méliès - Ariane - Étincelles

En 2022-2023, la Fédération a lancé divers appels à projets permettant à des opérateurs culturels de toucher – via différentes formes artistiques – de nombreuses classes et cela pour une durée de deux ans.

Esquisses

Le projet Esquisses permet aux élèves, en l'espace d'une à trois séquences d'activité, de rencontrer des oeuvres et/ou des artistes, de pratiquer une activité culturelle et artistique et d'acquérir des connaissances **dans les domaines de la musique, des arts parlés, de la danse et des arts plastiques.**

Méliès

Le projet Méliès permet aux élèves, en l'espace de trois séquences d'activité, de rencontrer des oeuvres et/ou des artistes, de pratiquer une activité culturelle et artistique et d'acquérir des connaissances **dans les domaines des images animées et d'éducation aux médias.**

Ariane

Le projet Ariane permet aux élèves, en l'espace de trois séquences d'activité, de rencontrer des oeuvres et/ou des artistes, de pratiquer une activité culturelle et artistique et d'acquérir des connaissances dans un cadre transdisciplinaire (culture-arts et sciences, culture-arts et technologie, culture-arts et philosophie...). Ce projet facilite de manière spécifique dans ses contenus, la découverte et l'exploration **de matières liées par exemple aux sciences, à la philosophie, à la technologie, à la citoyenneté...**

Étincelles

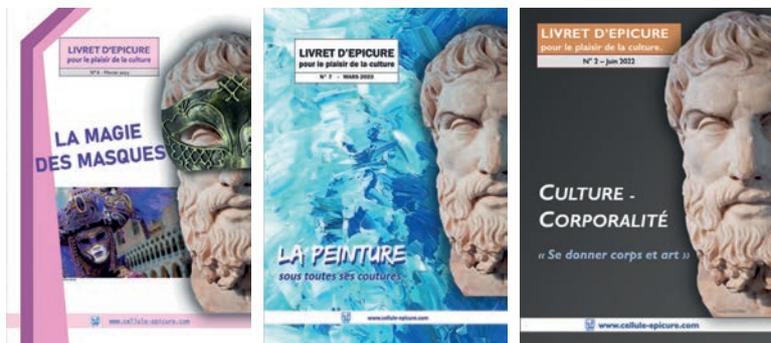
Le projet Étincelles permet aux élèves, en l'espace de trois séquences d'activité, de rencontrer des oeuvres et/ou des artistes, de pratiquer une activité culturelle et artistique et d'acquérir des connaissances **dans un cadre d'exploration du patrimoine local matériel et immatériel** au travers de domaines d'expression variés.

Cellule de Soutien et d'Accompagnement

Projet Etincelles à l'École primaire libre Institut Marie-Médiatrice de Athus avec l'artiste Laurence Gonry: réalisation d'un pop-up à partir de la légende du Djean d'Mâdy.



6. Ressources documentaires



EPICURE est une cellule regroupant des enseignants motivés, engagés et mobilisés pour l'accès à la culture pour tous. Parmi les outils (posters, valises pédagogiques) qu'elle met gracieusement à disposition sur son site internet, figurent également les « livrets d'Epicure », tous téléchargeables :

- . Semer des graines de culture
- . Culture-corporalité
- . Astronomie : mythe, science et art
- . Portrait : qui suis-je ?
- . Littéraculture
- . La magie des masques
- . La peinture sous toutes ses coutures
- . Portes ouvertes sur le monde
- . Patrimoine culturel, chez nous...partout
- . Paysage : nature et culture

Epicure: www.cellule-epicure.com

Pour obtenir la liste des opérateurs couvrant le territoire du diocèse et retenus dans ces divers appels à projets: thierry.gridlet@segec.be



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

7. A la rencontre des chansons d'une artiste-pédagogue du diocèse : Catherine Debu.



Catherine Debu, citoyenne de Flawinne, enseigne principalement dans le Supérieur, au Département pédagogique de l'Hénallux à Namur, ainsi que dans la Section pédagogique de l'IMEP. Transmettre la musique à de futurs enseignants qui, eux-mêmes doivent la faire apprécier à leurs élèves, a toujours été un objectif de son parcours. Elle dirige également un chœur d'enfants, les Clac'Sons, à Floreffe et est responsable artistique et chanteuse au sein d'un ensemble vocal féminin appelé Kava-Kava. Elle est aussi fondatrice de la Compagnie des «Magigoulus» et a composé quatre albums de chansons pour jeune public, tous disponibles gratuitement à l'écoute en ligne. Le dernier, «Balade MaZique», regroupe 13 chansons en lien avec la nature, bienvenues pour l'École du Dehors mais pas uniquement!



Dessin : Émilie Debu

Catherine Debu, en quoi l'art est-il important pour vous ?

L'art nourrit l'âme, l'imaginaire, la curiosité. L'art cultive le goût pour le beau, il questionne... Comment vivre sans? Impossible... Chaque enfant doit pouvoir être touché par l'art, d'une manière ou d'une autre, il est essentiel pour grandir.

Quel regard portez-vous sur l'École du Dehors? Etes-vous persuadée que cette pédagogie est porteuse? En termes de résultats? En termes de bien-être?

Jouer et apprendre dehors, c'est profiter d'un espace extérieur sensoriel et moteur nécessaire au développement de chacun. Sortir de son cocon, laisser les écrans, marcher, prendre distance, toucher les matières, se salir, pouvoir parler plus fort que dans un espace fermé... Alors que les jeunes sont davantage à l'intérieur, c'est important de ne pas négliger tout ce qui doit se vivre dehors, à tous les âges. J'aime beaucoup le petit livre de Marie Masson disponible sur internet et intitulé «Le dehors, un terreau fertile pour grandir». Quand on le lit, on ne peut être que doublement convaincu!

Parlons de «Balade MaZique», votre dernier album. Celui-ci est très branché (évidemment!) «Ecole du Dehors»...

Je ne vais pas être très originale en disant que j'ai recommencé à écrire des chansons en période de confinement... L'esprit créatif était un



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

peu plus libre à ce moment-là. La nature était aussi à nos côtés pour nous donner de la force. Mais les Magigoulus ont toujours aimé chanter dehors, les titres de nos albums précédents : « La Zique sur le Gazon », « La Zique dans le Vent », en sont la preuve !

Comment avez-vous choisi le thème des chansons de « Balade MaZique » : une pomme de pin, un merle noir, des cabanes... ?

Dans cet album, je me rends compte que derrière chaque chanson se cache un souvenir : une promenade un peu lente avec un enfant curieux et son cheval imaginaire, un ciel rouge incroyable,

une chanson des Beatles que j'aime beaucoup, un apiculteur qui m'offre du miel, ma sœur qui me raconte toute la symbolique des pommes de pin, la rencontre avec une artiste qui pratique le Tatakizomé (*), l'écureuil qui est un animal qui

me donne le sourire, le souvenir d'une cabane un peu folle construite sur la table du salon... En y réfléchissant, je me rends compte que c'est ce qui fait que cet album est peut-être un peu plus « personnel ».

Catherine, en quoi une chanson est-elle un « bon » outil pour l'Ecole du Dehors ?

Une chanson se glisse partout. Elle est là pour mettre une bonne ambiance dès le départ, pour fédérer le groupe, le faire avancer joyeusement, le réunir et reprendre son attention lors des moments d'arrêts. En chemin, on chante ce que l'on rencontre (des pommes, des animaux, des éléments de la nature...). Une chanson peut permettre de reprendre son souffle : apaiser la respiration, chanter pour ses élèves lors d'un moment de détente. Une chanson peut également devenir une ronde autour d'un arbre. Chanter dehors est à la fois simple et audacieux car cela veut dire chanter souvent par cœur, en saisissant une opportunité, sans support sonore (mp3 ou autre...). Il faut oser donner de la voix et que celle-ci remplisse cet espace infini du dehors ! C'est possible et cela fait beaucoup de bien !

Et quelles sont les caractéristiques d'une chanson efficace ?

La mélodie doit rester en tête et pour cela, il faut qu'elle soit bien chantante. J'aime aussi que le texte soit musical dans sa construction et dans sa sonorité. Dans mes chansons, il y a souvent une phrase ou un motif répété qui per-



(*) Le "Tataki Zomé", aussi appelé "Hapa Zomé", est une technique d'art textile ancienne, originaire du Japon, qui utilise les pigments naturels des plantes pour teindre les fibres de papier et de tissus.



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

met aux plus jeunes de participer vocalement assez rapidement. C'est encore mieux si la chanson fait sourire, touche, donne envie de danser, propose des gestes, inclut des mots dans différentes langues ou rend curieux. J'essaie bien entendu que mes compositions soient efficaces et avant de les enregistrer, cela m'aide de les tester avec des enfants pour les améliorer. Parfois je retouche la mélodie, le texte ou la structure en fonction de leurs retours.

Vous êtes pédagogue. Dans le recueil qui accompagne l'album, vous proposez des pistes pédagogiques. Une chanson peut simplement être chantée.

Mais pour vous, il est intéressant de faire « un pas plus loin »...

Les pistes pédagogiques sont là pour mettre en évidence les spécificités musicales des chansons, les remettre dans leur contexte, ou pour expliquer certains gestes qui peuvent être effectués tout en chantant. Mais nous en avons aussi profité pour faire des liens avec des exercices plus rythmiques par exemple. Et bien entendu, s'en tenir au chant est déjà un travail musical très riche qui fera certainement progresser l'enfant au niveau langagier!

Vous avez aussi composé « On y va » pour une école de notre diocèse. Pourquoi? Une demande de l'enseignante ?

Oui, en effet, je savais que l'Ecole Ste Begge V de Petit-Waret était en plein projet choral dans le cadre du PECA et le thème du concert en préparation était la nature. Comme j'étais sur ma lancée créative pour les chansons de l'album, j'ai proposé à Johanne Herphelin, enseignante en Maternelle mais également collègue à l'Hé-nallux, de composer une chanson pour ce projet particulier. Elle m'a soufflé quelques mots et idées pour écrire une chanson qui donne envie de sortir et d'apprécier la nature. « On y va » donne tout son sens à l'album et peut démarrer toutes les sorties. Les retours des écoles qui ont déjà appris nos chansons sont enthousiastes et c'est très beau d'entendre les plus jeunes soutenus par les voix des plus grands, entonner « La chanson des Trésors » ou encore « Arbaro ».

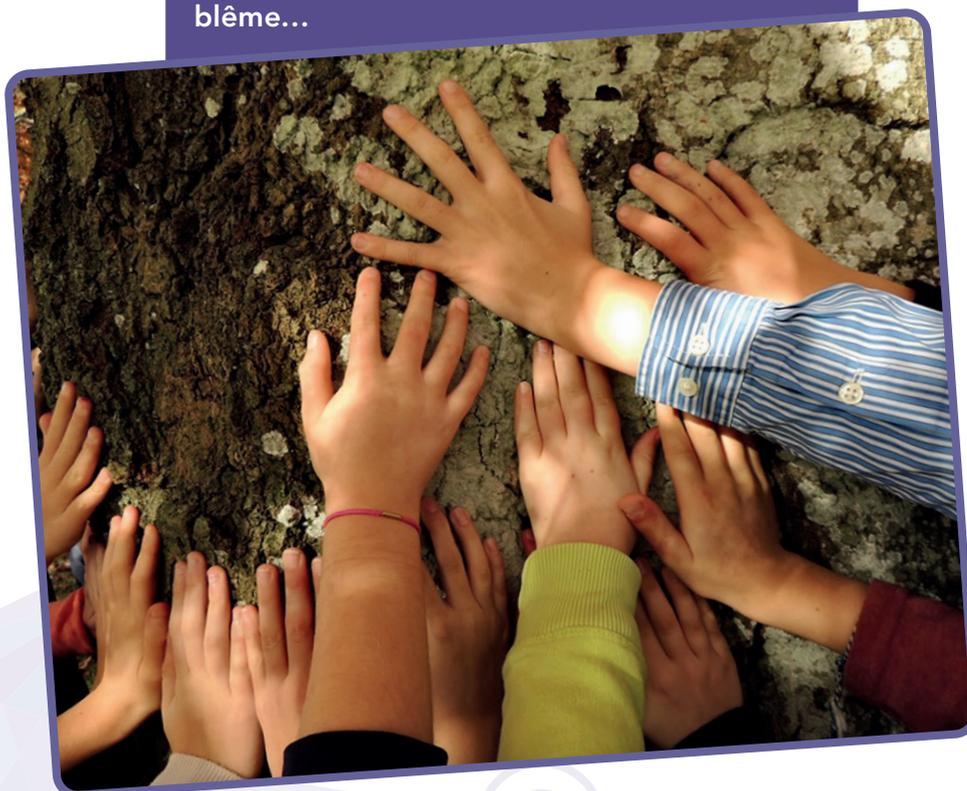


Dessin: Émilie Debu



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

Dans le paysage «mazique» des Magigoulus, les arbres invitent à danser et à prendre l'air, bien entouré d'amis. Le chant d'un merle joyeux accompagne la marche des bottes colorées qui avancent en cadence. La forêt sent bon, les gouttes de rosée sont des trésors à observer. Les enfants deviennent des dompteurs de pommes de pin tout en rêvant de voir un écureuil... L'air vivifiant porte au loin la mélodie des voix mélangées, le ciel est en baleine et on y oublie le monde un peu blême...



Pour retrouver l'interview complet de Catherine DEBU: voir Livret EPICURE (10) « Paysage: Nature et Culture » - novembre 2023

<https://www.cellule-epicure.com/>



Cellule de Soutien et d'Accompagnement

Bon à savoir:

- L'album « Balade MaZique » (et les autres albums des Magigoulus) est disponible gratuitement sur Youtube (www.youtube.com/@magigoulus) ainsi que sur d'autres plateformes (Spotify, Deezer...).
- Un livret reprenant les partitions de « Balade MaZique », les textes des chansons, les activités pédagogiques et un lien pour obtenir les versions instrumentales a été édité par les Editions Namuroises et est disponible à la vente au prix public de 18 euros.



Infos et commandes: Les éditions namuroises

info@editionsnamuroises.be

www.editionsnamuroises.be

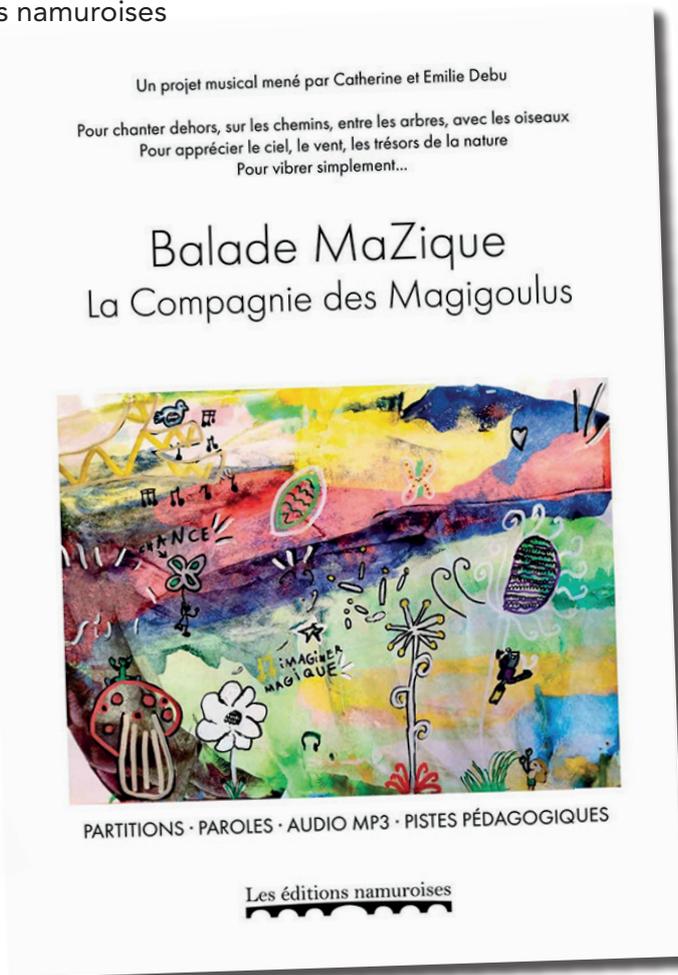
- **Pour retrouver ou contacter les Magigoulus:**

www.magigoulus.be

magigoulus@gmail.com

www.facebook.com/magigoulus

Dessins en N/B : Emilie Debu



Couverture dessinée par Coline Hubeaux Debu



Harcèlement scolaire... une autre approche ?

« Le meilleur moyen de se défendre est de ne pas imiter l'offenseur. » Marc Aurèle¹

Mathéo a 12 ans. C'est un garçon discret, un peu timide, sans histoires qui aime rire et se chamailler avec ses frères. Sa maman est inquiète. Depuis quelques temps, elle constate que son garçon est de plus en plus renfermé. Quand il rentre à la maison, il monte directement dans sa chambre et quand ses frères le taquent, il se met en colère. Il mange moins. Il a l'air triste. Et quand elle le questionne, il esquivé. "Laisse-moi tranquille. Mais non il ne se passe rien. Je suis juste fatigué c'est tout." Julien le grand frère de Mathéo est alerté par un de ses amis qui lui raconte que Mathéo est souvent seul dans la cour de l'école et au repas. Il en parle à sa mère. Mathéo raconte alors ce qu'il vit depuis quelques mois. Au début, c'était juste quelques remarques. Surtout Boris. Boris il a peur de rien. Il est très populaire. Il n'aime pas qu'on s'attaque à lui. Il a sa petite cour. Il prend Mathéo pour cible : "Tu fais du chant, mais le chant c'est un truc de filles"...ça fait rire les camarades. Au début, Mathéo sourit un peu, il ne sait pas quoi répondre. Les jours qui suivent, d'autres petites attaques verbales arrivent. "Oh la gonzesse..."



¹ Citation tirée de <https://dr-philippe-aim.com/qui-suis-je/>

Et puis "PD", et puis "singe à lunettes", et puis "tu pues le parfum". Cela fait rire toute la galerie. Et quand son copain Tom prend sa défense, au début ça marche un peu et puis après cela revient encore de plus belle. "Il ne sait même pas se défendre".

Même Tom prend peur et prend de la distance car Boris s'en prend à lui aussi. Sur le groupe Facebook de la classe, les attaques de Boris continuent. "Mathéo, ben oui tu sais la fille!". Mathéo ne sait plus quoi faire, il tente d'éviter et il s'isole. Mais ça ne marche pas car les insultes continuent.

Sa maman décide d'en parler à son éducateur. Mathéo a peur. Il ne veut pas que cela se sache car il appréhende les répercussions. L'éducateur fait alors appel à nos services.

Il y a aussi Manon, 14 ans qui n'ose plus venir à l'école car personne ne comprend pourquoi elle souffre depuis plus d'un an d'avoir été quotidiennement traitée d'Harry Potter, de grande tige... de moche, de calculette à boutons... des mots qui peuvent paraître insignifiants mais qui

usent au quotidien car ils atteignent l'estime de soi et la confiance en soi. "Qu'ai-je fait pour mériter cela?"

Et tous les autres qui vivent en cachette cet enfer! Le harcèlement est un grand sujet de préoccupation dans toutes les écoles. On n'a jamais autant parlé de ce phénomène relayé ample-

ment par les médias. Les institutions se sentent souvent démunies et impuissantes, prises par l'injonction "je dois faire en sorte qu'il n'y ait pas de violence dans mon école" et par les responsabilités qui leur incombent. Ils doivent accueillir la souffrance des jeunes et la colère des parents. Et que dire des drames humains qui en découlent tels les suicides de jeunes adolescents.



Il est bien sûr impossible d'irradier toutes formes de violence comme nous l'avons expliqué dans un précédent article. L'école est le reflet de notre éco-système et il est illusoire de croire qu'elle doit être un sanctuaire, un havre de paix où il ne se passe que des choses extraordinaires, épanouissantes et positives.² Et évidemment, il n'existe pas de baguettes magiques pour éradiquer ce phénomène.

² Emmanuelle PIQUET: Comment ne pas être un prof idéal, Paris, 2018 et notre article à ce sujet dans Un pas plus loin, janvier 2023. E. Piquet est également spécialisée dans les problématiques de harcèlement scolaire et a rédigé plusieurs ouvrages à ce sujet

De nombreuses études ont été développées sur ce sujet et les centres de formations proposent diverses approches souvent complémentaires. Toutes ces méthodes veulent apporter des réponses et proposent des outils qui permettent d'appréhender ce phénomène.

Le harcèlement n'est pas un phénomène récent. C'est une forme de violence qui existe depuis toujours. Mais ce terme est assez récent. La violence a toujours existé dans le milieu scolaire. Et contrairement aux apparences, il n'y a pas plus de violence aujourd'hui qu'autrefois. Mais la différence c'est qu'actuellement, la parole des victimes et de leur entourage est mieux prise en compte. Par des campagnes de prévention et autres, elles sont incitées à parler alors qu'il y a 20 ans d'ici on abordait très peu ce sujet. Les enquêtes et statistiques montrent des chiffres en augmentation mais nous n'avions pas de données autrefois. Actuellement, les jeunes peuvent plus partager leurs émotions. Ils ont de plus en plus de structures qui vont les accueillir et les écouter.

Certains événements vont être considérés comme graves alors qu'ils étaient méconnus, souvent minimisés voire pas du tout reconnus autrefois³. Inciter à en parler mais que faire lorsque le jeune dépose cette souffrance ?

La méthode que j'ai choisi de développer ici est dans la logique de l'approche de l'école de Palo Alto dont j'ai déjà fait référence dans un précédent article⁴. Pour rappel, celle-ci met au

centre la relation et la souffrance de l'individu. Et dans le cas du harcèlement, on va observer avec la victime les tentatives de solutions qu'elle a mises en place pour que ça s'arrête et qui ne fonctionnent pas. On va voir comment faire autrement pour faire face à l'agression et que cela s'arrête.

Dans son ouvrage " Aider votre enfant à se sortir du harcèlement scolaire ", Philippe AïM propose des outils très concrets pour y mettre fin. Psychiatre et psychothérapeute français, praticien et formateur en hypnose éricksonienne et thérapies brèves, il s'inspire des idées du psychologue scolaire américain Izzy Kalman, les adapte à notre mode de pensée et l'enrichit de ses propres connaissances. Philippe AïM définit le harcèlement de la façon suivante :

“Le harcèlement, ce sont des attaques verbales petites, répétitives et blessantes”. Petites parce que l'attaque n'est pas une agression physique ou une agression sexuelle. Répétitives parce que c'est pratiquement tous les jours un petit peu. Et blessantes parce que la victime se trouve blessée dans son intimité, dans son émotion et elle souffre.⁵

Ces insultes – qui pourraient nous paraître à nous adultes pas grand-chose ou pas graves – ne doivent pas être minimisées. L'enfant se replie sur lui-même, souffre énormément avec de réelles conséquences qui peuvent être dramatiques comme on le sait.

³ Se libérer du harcèlement scolaire, dialogue avec le psychiatre Ph.AïM
<https://www.youtube.com/watch?v=3I4aw3RTuDY>

⁴ Un pas plus loin, janvier 2023

⁵ Philippe AïM: Aider votre enfant à se sortir du Harcèlement scolaire. Une méthode progressive et participative pour y mettre fin, Ed. Plon, Paris, 2020

Précisons que ce qui nous préoccupe bien ici sont ces attaques verbales et non pas les agressions physiques ou sexuelles ou les dégâts matériels qui nécessitent obligatoirement l'intervention d'un adulte ou des services de l'ordre.

L'idée est d'apprendre aux jeunes à trouver en eux des ressources pour faire face à l'agressivité et la stopper. Car c'est de cela qu'il s'agit, c'est que ça s'arrête. Et pour que cela s'arrête, il faut apprendre à y faire face. Apprendre à jouer, plutôt que de subir, de dénoncer et de punir mais il y a certains cas où dénoncer, punir ou riposter est indispensable. "On ne résout par la communication que ce qui peut se résoudre par la communication"⁶

Les vols, coups et blessures (il ne s'agit pas de petites bousculades pour intimider), atteintes sexuelles, divulgation de photos nécessitent un recours à la protection par les adultes, les autorités et la justice. "Aider rapidement, à partir des aptitudes de l'enfant, à être émotionnellement résilient, acquérir des compétences sociales qui lui permettent de faire face par lui-même aux situations d'agression, en sortir plus fort et plus sûr de lui."⁷ Et cela sous forme de jeu.

La victime va trouver en elle les ressources pour faire face et être autonome, s'en sortir sans aide extérieure. Elle va se sentir plus forte et plus sûre d'elle. On déconstruit l'idée que la victime est responsable de ce qui lui arrive. L'enfant

harcelé n'est pas coupable du harcèlement! Il est victime mais il a la possibilité de s'en sortir en tentant d'arrêter ce qui contribue à maintenir le problème. Il va désamorcer simplement l'agressivité de l'autre par les mots pour qu'il arrête.

L'outil que nous livre Ph. AïM est très ludique. Les enfants aiment apprendre et surtout en jouant.

En voici les grandes étapes⁸:

La première étape:

créer le lien avec la victime et explorer la situation :

- *Qu'est-ce qui t'énerve, te préoccupe en ce moment ?*
- *Pourquoi font-ils cela à ton avis ?*
- *Qu'as-tu tenté de faire pour les faire arrêter ?*
- *Ce que tu me dis semble vraiment t'embêter. Veux-tu qu'on réfléchisse ensemble à comment tu pourrais te sortir de là ? Que je t'apprenne quelques petits trucs ?*⁹

Mais pour jouer, il faut connaître les règles du jeu ...

⁶ Ph. AïM, op.cit., p.46

⁷ Ph. AIM, op. cit., p.

⁸ Ph. AïM, op. cit, p.43-103.

⁹ Ph. AïM, op.cit, p.50

La deuxième étape : apprendre les règles

1° Il continue parce que ça marche.

C'est la seule cause du harcèlement. Et donc cela s'arrêtera quand ça ne marchera pas.

Ph. AIM prend l'exemple d'une machine à sous dans un casino. Tant que je gagne, je rejoue. Quand je mets une pièce et que rien ne sort, je vais changer de machine. L'enfant harcelé va mettre en place des solutions qui ne marchent pas ou renforcent le problème. Soit il évite, soit il s'énerve, soit il contre-attaque... et il donne toutes les raisons à l'agresseur de recommencer puisque cela marche.

2° La réciprocité C'est la règle d'or.

Nous avons tendance à traiter les autres comme ils nous traitent. Spontanément, on a envie d'être gentil avec les gentils et méchant avec les méchants. Or nous devrions traiter les autres comme nous aimerions qu'ils nous traitent, c'est-à-dire en ami. Ce qui peut paraître une règle de morale ou une sagesse ancestrale est une méthode, une stratégie. Et le génie de cette idée est d'utiliser la réciprocité pour tourner une situation à notre avantage avec nos ennemis.

3° Chacun a sa liberté de penser et d'opinion

Dans nos pays, les gens ont le droit de dire et de penser ce qu'ils veulent même si c'est faux, bête ou méchant. Tenter de faire taire quelqu'un, c'est lui montrer qu'il a atteint sa cible et lui donner encore plus envie de s'exprimer. Laissons-leur ce droit et ils ne chercheront plus à se battre pour l'exercer.

4° Personne n'a de télécommande pour changer le cerveau de l'autre.

Le harcèlement marche parce que les propos de l'autre nous blessent et nous atteignent. On souhaiterait bien évidemment que personne ne dise du mal de nous et avoir une télécommande qui contrôlerait le cerveau de l'autre. Mais le harceleur n'a pas lui non plus de télécommande: "il a le droit de dire ou de penser même des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord". J'arrête de me battre contre ma volonté à vouloir qu'il change sa façon de penser: "Accorder aux autres la liberté de penser ce qu'ils veulent. Vous ne pouvez pas les contrôler, les commander alors cessez d'essayer."¹⁰

5° La résilience

Je peux dépasser l'impact des mots sur mes émotions. Je peux décider qu'ils ne vont pas me blesser, qu'ils ont le pouvoir qu'on leur donne. Je ne suis pas atteint car j'accorde à l'autre le droit de dire ce qu'il veut. "Je vais être heureux même si tu me détestes mais parce que je l'ai choisi."¹¹

¹⁰ Ph. AIM, op. cit., p.64

¹¹ propos de Marshall Rosenberg, Ph. AIM, op.cit., p.66



Troisième étape: *Pour gagner, il faut jouer.*

Mettre un doute

A ton avis celui qui t'embête, c'est pour te faire plaisir ou t'embêter (m'embêter). Et toi quand tu montres que ça t'embête, lui ça l'embête ou ça lui fait plaisir? Et quand ça lui fait plaisir, il a envie d'arrêter ou de recommencer?

Imagine que ça ne se verrait pas que tu es embêté, est-ce qu'il aurait envie de recommencer?

Le jeu de l'idiot

Par jeux de rôle très structurés, parents et enfants vont s'entraîner. Car la réussite de cette méthode, c'est d'acquérir de l'expérience.

"Tu as envie que ça s'arrête, alors on va jouer à un jeu. Ce jeu va te faire comprendre la vraie raison pour laquelle ils t'embêtent et le moyen de les arrêter."

La règle du jeu c'est que tu m'insultes, un peu

comme ils le font avec toi. Et moi mon but c'est d'arriver à t'arrêter. Si tu arrives à continuer, tu gagnes. Mais toi ne me laisse pas t'arrêter car si j'arrive à t'arrêter je gagne et tu perds.

Dans une première version, l'adulte joue le rôle de l'agressé en jouant la victime: Mais arrête, t'es pas sympa, t'as pas le droit de dire ça, c'est méchant, je vais le dire, en évitant... et généralement l'agresseur gagne.

Dans une deuxième version, l'adulte joue encore le rôle de l'agressé mais plus comme une victime. Il répond avec les règles d'or. Il prend une posture calme, bien encrée par exemple les mains dans les poches en répondant par exemple: ah bon, tu trouves? si tu le dis, tu as le droit de le penser, c'est vrai que mes godasses sont moches, mais les tiennes elles sont super... Tentez et vous verrez que très rapidement le jeune se retrouve à court d'idée et ne sait plus quoi dire.

Il arrive que l'enfant ou adolescent ait du mal à insulter l'adulte. On peut tout simplement lui demander de nous traiter d'idiot ou si c'est vraiment trop difficile, de faire jouer le parent.

Ensuite, c'est au tour de l'enfant ou adolescent. On inverse les rôles et on va l'entraîner à ne pas être atteint. C'est moi qui t'insulte et c'est toi qui dois m'arrêter.

Un entraînement régulier est obligatoire et indispensable: seul devant sa glace ou avec parents, frères et sœurs...

Après un débriefing et encouragements, il est important d'avertir le jeune que :

Ça s'aggrave avant de s'améliorer. Ceux qui embêtent ne vont sans doute pas se laisser faire du premier coup. Il ne faut pas lâcher.

Il faut le faire à 100% au risque que l'agresseur se dise que cela marche à nouveau. Et donc toujours répondre comme on voudrait qu'on nous traite.

Ce jeu peut être aussi utilisé préventivement. Avoir réponse à tout!

Il y a trois raisons pour lesquelles on se fait agresser :

1°/ la domination : l'agresseur veut me rabaisser par rapport à lui.

Pour avoir un ascendant sur le groupe, l'agresseur va chercher à montrer son pouvoir sur les plus faibles (ceux qui montrent qu'ils sont atteints). On va alors questionner. Ah tu trouves? Qu'est-ce qui te fait dire cela? Approuver: Si tu le dis. Ah Ok. Ah tu as remarqué? Parfois ça m'arrive de ... complimenter: Tu as de la chance de... Ah toi tu es ... J'aimerais être aussi ... que toi.

2°/ l'humour : l'agresseur veut rire à mes dépens, se moquer.

La réponse sera de rire honnêtement et de féliciter l'humoriste: Pas mal... elle est bonne. Ah je viens de comprendre! Excellent. Tu devrais

faire du stand up. Faire une blague, en rajouter : faire de l'autodérision, exagérer, blague passe partout: et si tu voyais mon père, ma mère.... Disque rayé: Et alors...

3°/ l'agresseur veut se venger de quelque chose.

Il se met en victime et va chercher à se venger verbalement ou physiquement. La réponse: Tu es fâché? Pourquoi? Je suis désolé (sans justifications). L'urgence dans un premier temps est de montrer qu'on est désolé pour que cela se calme. S'il y a des menaces physiques ou approches (petites bousculades...) bien souvent précédées d'attaques verbales auxquelles il n'y a pas eu de réponses: pourquoi tu veux te battre avec moi ou je ne veux pas me battre avec toi en apposant les mains en garde voilée si menace réelle.¹²

Ph. AïM explicite amplement cette technique, en répondant à toutes les inquiétudes et questions que pourraient susciter cette méthode hors du commun et pourtant tellement logique. Il l'illustre par de nombreux exemples. Il aborde également les cas particuliers: cyber-harcèlement, rumeurs, exclusion, insultes sur des groupes d'appartenance et différences...

Revenons à Mathéo...

Après avoir rencontré l'éducateur, je reçois Mathéo et sa maman. Mathéo reste taiseux au début. Il se méfie. Et puis lorsque le lien est créé, sa souffrance reconnue, il me raconte sa peur, sa colère, sa tristesse. La peur de savoir à quelle

¹² il s'agit de mettre les mains devant soi, paumes ouvertes face à l'agresseur, bras à demi-tendus, à une trentaine de cms du visage, le dos droit, les épaules légèrement en arrière, ni voûté, ni le torse bombé. Cfr. Ph. AïM, op. cit., p.152

sauce il va encore être mangé aujourd'hui. Sa colère face à l'agressivité et sa propre impuissance. Et sa tristesse: pourquoi moi? Suis-je nul? Il veut juste que cela s'arrête. J'explique alors à Mathéo que ce n'est pas lui qui est visé mais que ce qui intéresse l'agresseur, c'est de prendre le dessus sur une personne pour montrer son pouvoir en cherchant à l'atteindre et parce que cela marche. Je leur fais part alors de cette méthode agrémentée d'outils thérapeutiques.¹³ Mathéo et sa famille (il est indispensable d'inclure celle-ci dans le processus) acceptent de tenter l'expérience. Après quelques séances d'entraînement en entretien mais aussi et surtout à la maison, Mathéo acquiert de plus en plus d'assurance. Et lorsqu'il croise son adversaire, sa posture a changé. Quand Boris l'a traité de PD, il lui répondit "Ah bon tu trouves. Si tu le dis! Tu as le droit de le penser." Petit à petit, les insultes se sont estompées ... puisque ça ne marchait plus.

Je constate que parfois rien que le changement de posture physique de la victime suffit à faire arrêter l'agresseur. Alors bien sûr, chaque situation doit être analysée en profondeur. Mais contrairement à mes propres craintes, il ne faut pas nécessairement avoir une grande dose d'assurance pour apprendre et utiliser cette méthode. C'est l'entraînement régulier qui va donner une plus grande confiance en soi et qui fait qu'on va pouvoir agir autrement pour devenir autonome.

La force et les qualités de cette méthode, c'est d'être logique, simple et respectueuse de l'autre comme j'aimerais qu'on le soit avec moi.

Et en conclusion, je terminerai par les mots de l'auteur. La méthode c'est donc "Apprendre un jeu. Un jeu qui dit qu'on peut s'en sortir, qu'on n'est pas condamné à une posture de victime pour exister. On n'a pas besoin d'être un héros ni un super héros. On n'a pas besoin d'être un dur, on n'a pas besoin de taper plus fort ou d'être le plus malin. On n'a pas besoin d'être le meilleur ou d'avoir les meilleurs parents du monde. On peut quand-même être fort, vivant, tranquille, se tenir droit face aux autres, face au monde, face à la vie. On peut accepter notre vulnérabilité, mais surtout trouver de la force (...) Et faire en sorte que nos enfants, adultes de demain, soient libres, gagnent en autonomie, puissent dire non avec force, sachent écouter avec empathie et se faire respecter sans agresser."¹⁴ N'est-ce pas là aussi les valeurs transmises et défendues par l'école?

Anne Pairoux

¹³ dont un jeu remarquablement fait avec lequel on peut s'entraîner: TAKAttAk à la récré créée par Geneviève Smal. Un jeu Si-Trouille Editions- www.Si-trouille.com

¹⁴ Ph. AïM, op.cit., p. 264-265.

L'éthique de l'attention

(conférence de Cécile Bolly)

Rappelons que Cécile Bolly est docteure en médecine, guide-nature, photographe et écrivain.

Déroulement de la journée:

- introduction à l'éthique de l'attention
- exercices (ils ne seront pas décrits ici, mais nous intégrerons les remarques dans le compte-rendu)

D'emblée, Cécile Bolly nous propose d'entrer dans une démarche d'attention. Pendant un certain temps, nous sommes invité.es à contempler une série de très belles photos d'arbres, thématique chère à la conférencière puisqu'elle organise des promenades guidées, des stages, des expos-photos et publie également plusieurs livres à ce propos (Magie des arbres, Arbre mon frère, L'arbre qui est en moi...).

Chacun.e est invité.e à exprimer ce qui l'a le plus touché et le lien qu'il/elle établit avec l'éthique de l'attention, telle que nous la comprenons spontanément.



(photo Cécile Bolly ©)

L'idée sous-jacente à l'expérience est de nous amener, nous semble-t-il, à une attitude de réceptivité, d'écoute intérieure. Il n'est peut-être pas anodin que certaines personnes trouvent que le temps consacré à cette introduction est trop long. Il n'est pas simple, rappelle Cécile Bolly dans son livre "L'éthique en chemin" d'habiter le silence, de se désencombrer, de se simplifier." (1) "Déposons nos valises, dit-elle dans le même livre, l'écoute se pratique les yeux ouverts, le cœur ouvert et les mains ouvertes!" (2) C'est le moment de faire le lien avec la conférence de l'an passé du professeur Longneaux qui mettait l'accent sur la rationalité de la démarche éthique, à la différence de Cécile Bolly qui, elle, va montrer l'importance des émotions et de la subjectivité dans nos choix éthiques.

1. Pourquoi l'éthique est-elle nécessaire ?

Cécile Bolly, avant de la définir strictement, va montrer la nécessité de l'éthique. L'éthique apparaît ou devient nécessaire lorsque nous exerçons une relation asymétrique à l'égard de quelqu'un, c'est-à-dire une relation de pou-

voir. C'est le cas, par exemple, d'un parent par rapport à un enfant, d'un médecin à l'égard d'un patient, d'un directeur / d'une directrice à l'égard d'un professeur ou d'un élève, etc.

Il peut arriver que nous soyons tentés consciemment ou inconsciemment d'abuser de notre pouvoir, surtout si l'autre est dans une situation de vulnérabilité.

L'éthique nous rappelle alors que l'autre qui est en face de moi est un être humain, c'est-à-dire mon égal, c'est-à-dire aussi un être libre, autonome, même si cette autonomie peut être un moment amoindrie parce que affectée par la maladie, une situation difficile ou autres circonstances.

Le respect de l'humanité de l'autre (égalité), comme de son autonomie (liberté) requiert que je sois sensible à la situation qu'il vit (d'où l'importance de l'écoute, nous y reviendrons), et que je sois à même de répondre de ma décision à son égard. Considérer que l'autre puisse recevoir mes arguments est une marque de respect (Longneaux). Autrement dit, la liberté responsable que je peux revendiquer à l'égard de l'autre n'a de sens que si je suis capable de "répondre de" (faut-il rappeler que responsabilité et répondre ont la même étymologie?).

2. Qu'est-ce que l'éthique en fait ?

Cécile Bolly explique clairement la différence entre éthique et morale, deux notions souvent confondues. Si l'une et l'autre ont comme objectif d'assurer le vivre-ensemble, leur visée et leurs moyens diffèrent.

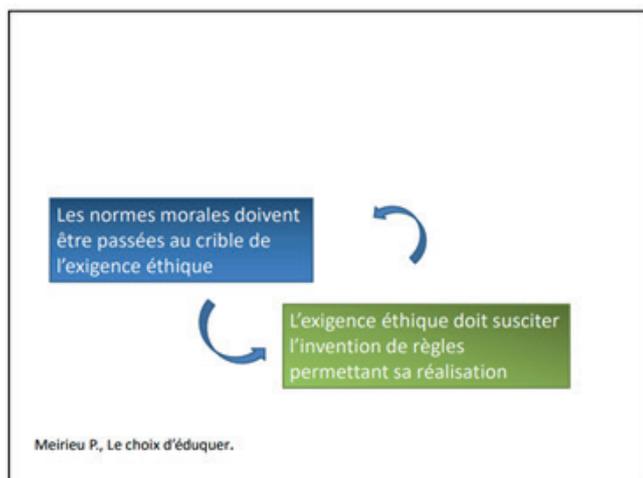
La morale désigne ce qui, dans l'ordre du bien et du mal, se rapporte à des normes, à des impératifs, à des interdits: elle va donc édicter des règles et des lois à respecter. Elle apparaît comme "venant d'en haut", c'est-à-dire promulguée par une autorité "extérieure".

La réflexion qui habite l'éthique est influencée, elle, par des valeurs. Si la morale exige le respect des normes établies, l'éthique privilégie la relation, le cas par cas, le questionnement.

Prenons l'exemple du septième commandement, donné par l'autorité divine et transmis à Moïse: "Tu ne voleras pas". Ce commandement fait partie de la morale chrétienne et tout croyant est invité, pour ne pas dire obligé, à respecter ce précepte. Il est aussi formulé dans le droit de toute société, sans quoi aucune vie sociale n'est évidemment possible.

Dans certains cas cependant, note Saint Thomas d'Aquin, il est permis de ne pas respecter cette obligation morale. Voici en effet les cas où l'on peut déroger à cette loi, selon Thomas: "Si cependant la nécessité est tellement urgente et évidente que manifestement il faille secourir ce besoin pressant avec les biens que l'on rencontre – par exemple, lorsqu'un péril menace une personne et qu'on ne peut autrement la sauver –, alors quelqu'un peut licitement subvenir à sa propre nécessité avec le bien d'autrui, repris ouvertement ou en secret. Il n'y a là ni vol ni rapine à proprement parler". (3) On l'aura compris, l'approche est ici éthique. En effet, on envisage le cas par cas, on fait appel à des valeurs, en l'occurrence, l'importance de la vie humaine qui prévaut inconditionnellement sur les biens matériels.

Il ne s'agit certes pas d'opposer morale et éthique. L'une et l'autre doivent être en interaction constante, comme le suggère le schéma suivant:

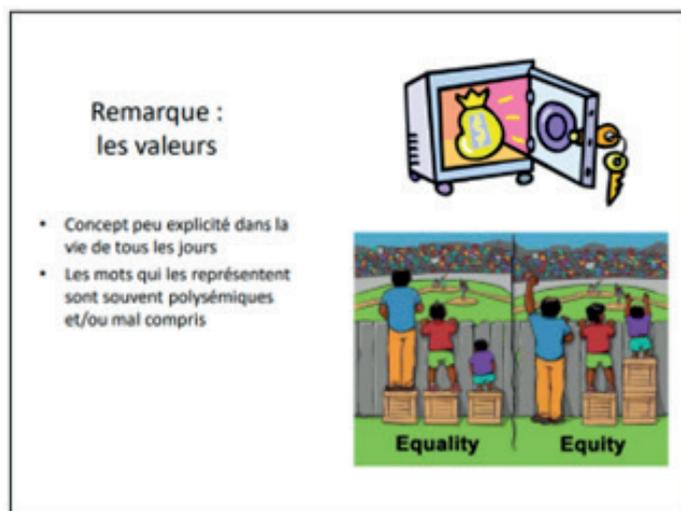


Si la loi, la norme morale ne fait la plupart du temps qu'entériner ce que lui suggère l'exigence éthique, il faut néanmoins garder à l'esprit l'avertissement que donnait en son temps Jean-Jacques Rousseau: " le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir." (4)

S'il arrive que des lois soient fondamentalement injustes ou ne correspondent pas aux valeurs défendues par une communauté, c'est parfois que les valeurs elles-mêmes sont entachées d'ambiguïtés ou d'imprécisions. Bien souvent, explique Cécile Bolly, la difficulté provient effectivement du fait que les mots qui représentent les valeurs sont polysémiques et/ou mal compris.

Elle donne l'exemple de l'égalité, notion très souvent confondue avec celle de l'équité, l'une et l'autre étant utilisées en général comme synonymes. Le schéma ci-dessous rend bien

compte des différences entre les deux.



Sans entrer dans les détails, nous pouvons comprendre l'égalité comme le principe selon lequel toutes les personnes sont égales devant la loi, c'est-à-dire qu'elles doivent recevoir le même traitement, (en l'occurrence sur le schéma, chacun bénéficie d'un même "piédestal"), quelles que soient les différences et les particularités de chacun. L'équité exigera, quant à elle, que l'on prenne en considération précisément ces particularités (en l'occurrence sur le schéma, chacun reçoit un piédestal adapté à son âge et à sa taille).

On retrouve ici la distinction établie entre la morale et l'éthique.

Cécile Bolly donne également l'exemple du concept de dignité qui peut faire l'objet d'utilisations très différentes, selon les convictions philosophiques des uns et des autres. Ainsi, certains invoqueront le droit à mourir dans la dignité pour défendre le droit à l'euthanasie active quand d'autres, au contraire, verront dans

l'euthanasie volontaire un acte contraire à la dignité des personnes.

3. Mise en oeuvre au quotidien

Le cœur de la conférence de Cécile Bolly réside, à mon sens, dans la mise en œuvre de l'éthique au quotidien qui suppose au préalable une attitude d'écoute. Celle-ci est fondamentale, comme nous le verrons au point 4.

Vivre l'éthique au quotidien implique, impose de tenir compte d'abord d'un certain nombre de paramètres qui entrent en jeu. Pour voir clair dans une situation, Cécile Bolly donne des exemples d'outils élaborés en milieux hospitaliers qui peuvent très bien être utilisés dans d'autres circonstances, comme dans le monde de l'éducation. Nous développerons surtout le premier outil - la rose des vents de l'éthique - plus amplement commenté par notre conférencière.

Une question éthique advient toujours lorsqu'une situation s'avère difficile, situation difficile représentée sur le schéma par le "ça ne va pas".

Une situation éthique met en relation essentiellement un "Je" et un "Tu", le "tu" étant la personne en difficulté. Il s'agit d'une relation individuelle (L' individuel - en rouge). Mais toute relation s'inscrit aussi dans un contexte collectif plus large ("ils" - le collectif - en bleu).

Le "**ça ne va pas**" peut faire référence à de multiples situations vécues: un problème de communication, des difficultés émotionnelles, des valeurs qui ne sont pas respectées et qui affectent la personne, des règles qui ne sont pas appliquées qui créent une situation d'injustice ou de mal-être, des incompréhensions dues à des différences culturelles, des croyances, des habitudes, des compétences nouvelles à acquérir qui posent problèmes, etc.

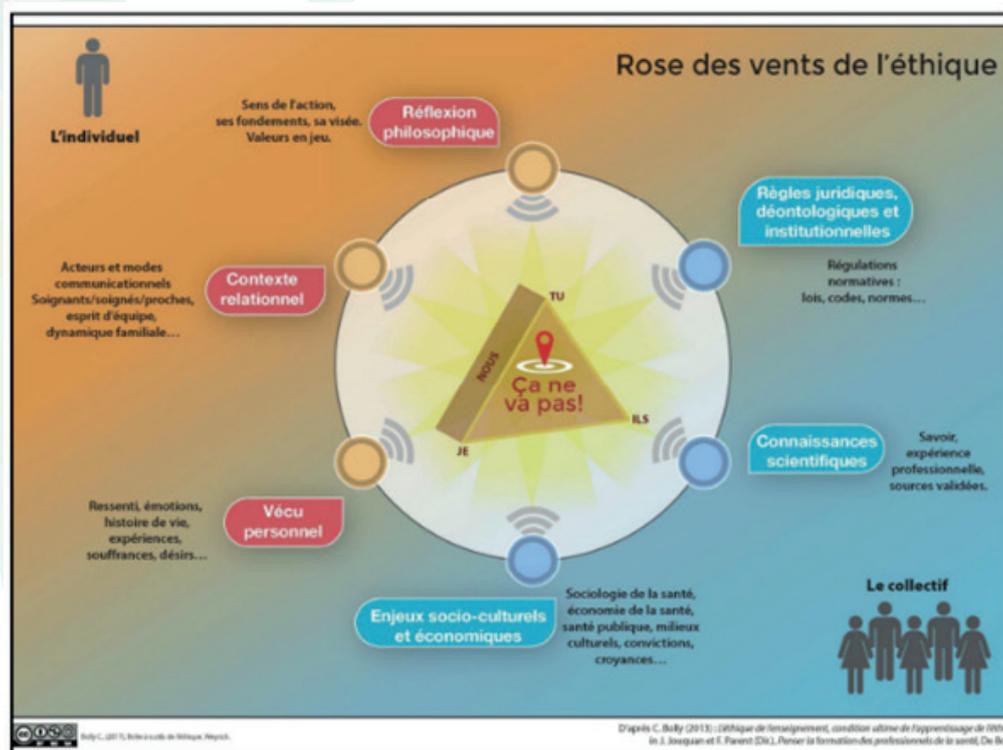
Le collectif que l'on doit évidemment prendre en considération est représenté par :

- des règles juridiques, déontologiques, établies par l'institution
- des connaissances scientifiques (notamment pédagogiques en ce qui concerne le

secteur de l'enseignement), l'expérience professionnelle.

- des enjeux socio-culturels et économiques (type de populations (cultures, convictions), subsides octroyés, etc)

Si l'on se réfère à la distinction opérée entre la



morale et l'éthique, le collectif évidemment ressort du domaine moral. Il est en général une aide, mais peut, dans certains cas, exercer une pression qui rend difficile une approche éthique du cas par cas. Sur le schéma, la diagonale qui se dessine par le mélange diffus des deux couleurs, le bleu et le rouge, suggère bien cette zone d'interaction entre les deux.

L'individuel, le rapport éthique de personne à personne, quant à lui, doit tenir compte de plusieurs aspects:

- le vécu personnel des personnes en relation, aussi bien celui du "Je" que du "Tu" (ressenti, émotions, histoire personnelle, expériences, souffrances, désirs, questionnement, etc)
- le contexte relationnel (la famille, les collègues proches, le type de relation que nous avons avec la personne en difficulté, etc)
- la réflexion philosophique (quelle(s) valeur(s) sont à privilégier dans cette situation précise?)

4. Pour une éthique de l'attention

Après avoir précisé le contexte et les paramètres qui influent sur la décision éthique, Cécile Bolly s'arrête longuement sur ce qu'est l'écoute, préalable à toute éthique véritable. On comprend mieux à ce stade la raison d'être de la démarche initiale qui consistait à entrer dans une écoute intérieure.

Ce qui a probablement surpris plus d'un d'entre nous, c'est que Cécile Bolly place l'enthousiasme à la base de l'écoute. Quelle belle mise en route sur le chemin de l'autre! C'est un peu d'ailleurs la "base continue" de toute la conférence.

S'intéresser à l'autre avec enthousiasme et, au fond, l'aimer.

S'il paraît évident que l'écoute implique que je m'intéresse à l'autre - et l'on peut espérer avec Cécile Bolly que cela soit avec enthousiasme, voire avec amour - , en pratique, cela s'avère beaucoup plus compliqué.

Pour que l'autre en effet ait une chance d'être accueilli, d'être écouté, il faut que j'ouvre en moi un espace, un contenant.

Deux écueils sont alors à éviter, suggérés par les deux schémas suivants:

"Le jour des encombrants":

L'écoute de soi comme préalable à l'écoute de l'autre

C'EST LE JOUR DES ENCOMBRANTS !

« Vérifiez que dans vos valises, il n'y a aucun objet déposé par des étrangers »



“Ce jour-là, explique Cécile Boly, parce que le camion va passer, il s’agit de sortir de ses caves et de ses greniers toutes sortes de vieilleries, d’objets abîmés, inutilisables et de les déposer hors de la maison, sur le trottoir.” (5) Symboliquement, ces vieilleries, ces objets abîmés, ce sont d’abord des préjugés en nous qui ont la vie dure, des références étroites à la normalité, hérités de notre passé, ou déposés par un étranger*, l’étranger pouvant être ici la société, le milieu auquel nous appartenons.

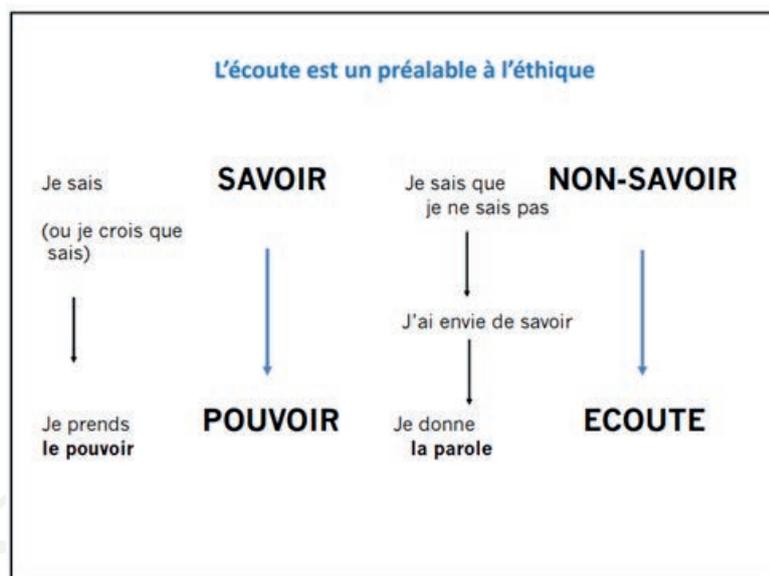
Ce peut être encore le désir de fidélité par rapport à l’image de nous-mêmes que nous voulons sauvegarder ou donner et qui nous encombre. Parfois aussi, souvent à notre insu, notre histoire et les émotions qui y sont liées diminuent fortement notre pouvoir d’attention à l’autre. Ces émotions qui nous traversent ne sont pas à bannir, à refouler. Au contraire, il ne faut pas craindre d’entrer dans la grotte profonde de notre inconscient. Il nous faut aller à la rencontre du “yéti” qui est en nous - Cécile Bolly fait référence ici à Tintin au Tibet. Il ne faut pas craindre ces émotions enfouies en nous, mais bien plutôt les laisser émerger pour les observer, les apprivoiser sereinement. Elles agissent en quelque sorte comme un miroir, elles nous renseignent à propos de ce que nous aimons ou de ce que nous ne supportons pas dans la réalité.

Leur accueil doit nous permettre d’en faire des alliées plutôt que des ennemies qui œuvrent dans l’ombre. Nous devons travailler avec toute notre sensibilité, d’abord parce qu’elle nous constitue, ensuite parce qu’elle est comme une

énergie qui nous traverse et que nous pouvons utiliser.

Cécile Bolly évoquera ce travail sur elle-même lors de l’accompagnement de Stéphane. Stéphane, atteint d’un cancer, savait qu’il allait mourir bientôt. Pour se rendre disponible et “marcher ensemble sur le chemin escarpé de sa fin de vie”, il me fallait, dit-elle, “affiner ma vigilance ... prendre soin de mes propres zones d’ombre, ne pas l’encombrer de mes propres peurs, de mes doutes et de mes incertitudes. Accepter d’être l’élève et non le maître.” (6)

L’autre écueil est plus insidieux parce qu’il se pare de la légitimité du professionnalisme. Puisque je suis un professionnel, je sais (ou je crois savoir) d’où provient la difficulté. Je connais la réponse qu’il faut apporter au problème.



“Ne pas être le maître”, préconise Cécile Bolly, car “si on vient, en tant que professionnel, avec son propre contenu, on fait violence à l’autre, on réveille ses blessures, on augmente ses ré-

sistances.” (7) C’est insidieux, ajouté-je, parce que nous sommes convaincus du bien-fondé de notre action, ce qui occulte précisément la prise de pouvoir. Mais, explique notre conférencière, il y a des indices qui doivent attirer notre attention, qui révèlent justement cette prise de pouvoir. Ce sont tous les “trop vite” qui parsèment notre écoute et qui en constituent des obstacles: c’est interrompre trop vite le récit de la personne, rassurer trop vite, c’est questionner trop vite, poser des questions trop vite, classer, cataloguer, interpréter trop vite, répondre trop vite, dévier trop vite, conseiller trop vite, moraliser trop vite...

Prenons deux exemples qui montrent la violence implicite contenue parfois dans certaines de nos réactions professionnelles (ou non) (8):

- Dévier trop vite: le plus souvent, nous le faisons pour dédramatiser une situation. Nous le faisons bien souvent avec les meilleures intentions du monde, mais cela nous empêche de cerner le vrai problème, d’entendre le véritable enjeu de la situation. Écouter, c’est aider l’autre à se dire. Ce n’est pas dédramatiser une situation, résoudre un problème ou faire taire l’angoisse. Dédramatiser, rassurer l’autre, c’est bien souvent d’ailleurs chercher à se protéger soi, parce que la souffrance de l’autre nous renvoie à notre propre souffrance, parce que la peur de l’autre nous renvoie à notre propre peur. D’où l’importance de connaître nos propres fragilités, nos propres émotions, cette part cachée de nous-mêmes qui peut interférer avec une véritable écoute. Souvent, si nous prenons le temps de l’écouter, la personne nous fait savoir comment l’aider.

- Classer, cataloguer, interpréter trop vite: c’est évidemment rassurant de classer une personne dans une catégorie particulière destinée à nous permettre de comprendre ses réactions. Mais c’est prendre le risque, d’une part de l’enfermer dans cette catégorie, et d’autre part, en cherchant à confirmer ce classement par une écoute sélective, de croire qu’on a compris, mais en fait de n’avoir rien entendu. Interpréter, c’est chercher à comprendre à travers nos filtres. Nous opérons une distorsion par rapport à ce que l’autre exprime, nous déformons ses paroles pour faire entrer ce qu’il dit dans nos schémas de pensée. Nous ne sommes plus avec l’autre...

La difficulté particulière que rencontre le professionnel est de créer en soi un espace vide pour l’autre, d’être un “contenant”, ce qui postule d’adopter une attitude de non-savoir. Cette ignorance acceptée et assumée, qui n’est pas sans rappeler l’attitude socratique, est le préalable incontournable de toute écoute réelle. “Savoir que nous ne savons pas qui est l’autre, savoir que nous ne savons ce qui est bon pour lui, non seulement cela permet, mais cela exige même de l’écouter”.(8) Ajoutons, et l’énumération des “trop vite” l’atteste a contrario, toute écoute exige du temps, un temps de qualité, de présence à l’autre.

5. Un concept à la mode ?

Il est beaucoup question aujourd’hui, note Cécile Bolly, notamment dans tout ce qui a trait au développement personnel, d’écoute de soi, de ses émotions, de ses envies, de son corps. L’écoute de soi que Cécile Bolly, elle, prône, est bien différente parce qu’elle est orientée vers l’autre, vers l’écoute de l’autre. Il s’agit, avons-

nous dit, de se débarrasser de tout ce qui nous encombre pour se rendre disponible. Rien ici d'une recherche d'un épanouissement personnel autocentré!

Pour entrer dans une écoute profonde de soi-même et de l'autre, Cécile Bolly nous offre un détour pour le moins inattendu par le monde des mythes. Les mythes, explique-t-elle, nous permettent de dépasser notre point de vue partiel et donc partial, pour accéder à l'humanité. En cela, ils nous ouvrent à l'universel. Ils posent en effet les questions fondamentales de l'homme: les rapports conflictuels entre les dieux et les hommes, la place de l'homme dans l'univers, son rapport étrange au monde animal, l'amour, la question du mal, de la violence et de la mort.

Si Cécile Bolly nous raconte un épisode de l'épopée de Gilgamesh, c'est parce que ce récit lui a permis de mieux comprendre Stéphane. C'est la même quête d'éternité qui hante Stéphane au seuil de la mort et le héros Gilgamesh, lui "qui a vu les profondeurs" (9). À Gilgamesh est donné, par un vieux sage, la possibilité de s'emparer de la plante qui confère l'éternité. Mais cette plante lui est dérobée par un mystérieux serpent.

Quel sens donner à cet épisode brièvement rappelé ici? Le personnage de Gilgamesh représenterait le refus de la mort. En cela le ton est très moderne. Non seulement l'angoisse existentielle l'envahit lors de la mort de son ami Enkidou, mais il se révolte contre le destin des hommes en essayant dans une quête prométhéenne d'échapper à la mort. Il est contraint

en définitive d'accepter sa finitude, à consentir à la terre. On pourrait dire de lui ce que le texte dit de Enkidou: "C'est la Terre qui l'a saisi!" Il accepte en effet de "rester assis et d'écouter les lois de la Terre". (10) Telle se termine l'épopée de Gilgamesh.

C'est la même thématique de fond que l'on retrouve dans l'Odyssée d'Ulysse - ce qui montre l'universalité des questions que véhiculent les mythes. Certes le contexte est différent, les réactions d'Ulysse sont différentes de celles de Gilgamesh, mais on retrouve, au-delà des mille aventures et péripéties qu'il rencontre, la question de l'immortalité. Calypso est une déesse: elle est d'une parfaite beauté et est immortelle. L'assemblée des dieux, sous l'égide de Zeus, charge Hermès de rappeler à l'ordre la nymphe qui s'est amourachée d'Ulysse. Dans une tentative désespérée de garder auprès d'elle son amant, elle lui propose l'immortalité et la jeunesse éternelle, ce que, contre toute attente, il refuse. Ulysse est le héros du "nostos", du retour au foyer, que symbolisent son vieux chien Argos et sa vieille nourrice qui tous deux le reconnaissent. Le message est d'une grande profondeur. Ce qu'Ulysse retrouve, après bien des tentations, c'est sa condition mortelle et le destin qui lui est imparti, en Ithaque, auprès de Pénélope. "Amor fati", dira Nietzsche, dans le même sens, amour du destin, de ce qui est là.

Revenons à présent à Stéphane. L'accompagnement qu'il demande à Cécile Bolly sort du cadre traditionnel des soins palliatifs. "Ce qu'il attendait de moi était d'un tout autre ordre", écrit-elle, dans son livre: "L'arbre qui est en moi". C'est peut-être ce long détour par les mythes

qu'il lui a permis de comprendre. Ce qu'il attendait d'elle, poursuit-elle, c'était d' "être le lien entre lui et la nature. (...) Oui, oui, je serais ce lien, ce témoin, ce veilleur. Même si, avouera-t-elle, je ne savais pas vraiment ce que cela voulait dire." (11)

Elle le comprendra lorsque, quelques temps avant sa mort, il demandera à son épouse Anne et à elle-même de tenir une promesse, celle, après sa mort, de "marcher paisiblement vers la rivière pour y rejoindre l'endroit magique où, dans une de ses dernières promenades avec Anne, son épouse, il avait aperçu un faon endormi. Sentir, à travers l'urne contenue dans le petit sac à dos que nous portions tour à tour, la force du silence nous envahir. Participer à la dispersion des cendres de son corps pour symboliser l'union de son âme à l'univers." (12). Être le lien entre Stéphane et la nature, c'était donc cela. Stéphane aussi la terre l'avait saisi.

6. Pour un pas plus loin

Le lien entre Stéphane et la nature, par la dispersion de ses cendres, était peut-être sa réponse à lui au désir d'éternité qui habite tout homme. On sent que sa rencontre a été pour Cécile Bolly un élément déterminant dans sa recherche spirituelle.

Plus courte, cette partie est néanmoins très importante pour qui veut entrer davantage dans sa pensée. Elle montre les liens qui existent entre éthique et spiritualité, qu'elle résume et commente dans l'un de ses derniers slides:

- L'écoute de l'autre comme préalable à l'éthique
- L'écoute de soi comme préalable à l'écoute de l'autre
- L'écoute silencieuse comme préalable à l'écoute de la parole
- L'écoute en soi du son du silence
- La respiration, la présence, la source de vie

Si les trois premiers points ont été largement abordés précédemment, les deux derniers méritent que l'on s'y arrête, même s'il est difficile d'en saisir toute la profondeur tant sa parole devient à ce moment poétique, incandescente.

C'est à la faveur d'une nuit paisible où brillent les étoiles et les constellations, dit-elle, que lui vient une intuition: "celle qu'il existe, au cœur de chaque être humain, une beauté pure, lumineuse.(...) La source est là, fragile et bien vivante." (13) Mais nous vivons à distance de ce noyau de feu, de ce centre, de ce "Point Ultime" (14), parce que nous nous exilons sans cesse à la périphérie de notre être.

Elle avait ressenti ce désir de retour à la racine de son être lorsque Stéphane lui avait demandé d'être le lien entre lui et la nature. Il s'agissait de transcender alors son moi pour parvenir au Soi, comme le rappelle le Tao, de retrouver le lien profond qui nous unit à toutes choses, d'expérimenter la non-dualité, c'est-à-dire de "se relier au souffle vital, de s'accorder à l'éternelle épopée du respir".(15)

*Je respire
j'accueille
je recueille
le souffle de vie
souffle du monde
source de toute vie (14)*

C'est cette résonance universelle qui, en retour, fonde l'éthique de l'attention et la responsabilité à l'égard de tout être vivant.

Le dernier slide l'exprime magnifiquement:



Ceci n'est pas sans rappeler un autre grand chantre de la communion entre les hommes, qui est comme une invitation:

" Le silence intérieur - celui que Dieu bénit - ne m'a jamais isolé des êtres. Il me semble qu'ils y entrent, je les reçois ainsi qu'au seuil de ma demeure... Hélas! je ne puis leur offrir qu'un refuge précaire! Mais j'imagine le silence de certaines âmes comme d'immenses lieux d'asile. Les pauvres, à bout de forces, y entrent à tâtons, s'y endorment, et repartent consolés sans garder aucun souvenir du grand temple où ils ont déposé un moment leur fardeau." (17)

Alain Marchandise

Nous remercions très vivement Cécile Bolly de nous avoir bien gentiment proposé les slides de son exposé.

1. Cécile Bolly, *L'éthique en chemin*, éd. L'Harmattan, 2004, p.251
2. Cécile Bolly, op. cit., p.32
3. Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, tome III, IIa, IIae, question 66, article 7, trad. A.-M. Roguet
4. Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, chapitre III, « Du droit du plus fort »
5. Cécile Bolly, op. cit., p.71
- * **Cécile Bolly fait référence à ces panneaux lumineux que l'on peut voir dans certains aéroports qui invitent à la vigilance, panneaux qui sont apparus notamment à la suite d'attentats.**
6. Cécile Bolly, *L'arbre qui est en moi*, éd. Weyrich, 2018, p.75
7. slide 26
8. Nous reprenons ici les suggestions éclairantes de Cécile Bolly dans: *L'éthique en chemin*, op. cit., p.32 à 36. Rédigés au départ pour les soignants, ces remarques sont tout à fait transférables au personnel de l'enseignement.
9. article Wikipédia "Gilgamesh"
10. F. Malbran-Labat, *Gilgamesh*, éd. Cerf, 1992, p.76
11. Cécile Bolly, *L'arbre qui est en moi*, op.cit., p.68
12. Cécile Bolly, op. cit., p.71
13. Cécile Bolly, op. cit., p.90 et 93
14. Novalis, "Hymnes à la nuit", cité dans: Max Milner, *L'envers du visible. Essai sur l'ombre*, éd. Seuil, 2005, p.205.
15. Cécile Bolly, op. cit., p.145
16. Frère Bernard-Joseph, photographies de Cécile Bolly, *Respirer notre vie. Méditation à Orval*, éd. Weyrich, 2018, p.96
17. Georges Bernanos, *Journal d'un curé de campagne*, cité dans: Joseph Rassam, *Le silence*, éd. Artège Lethielleux, 2017, p.193

Ci-dessous, la liste des articles parus depuis la création d' " Un pas plus loin " avec des hyperliens facilitant l'accès. Ceci vous permettant de retrouver des outils proposés à un moment ou l'autre.

Accompagnement des P.O.

- Plan de pilotage et ressources des P.O. ([un pas plus loin numéro 1](#)) (page 10)
- Non Jef, t'es pas tout seul (Stabiliser, renouveler et recomposer son P.O.) ([un pas plus loin numéro 2](#)) (page 14)
- José REDING. Faire chanter l'Évangile dans le quotidien, une quête perpétuelle ([un pas plus loin numéro 3](#)) (page 10)
- Organisation du cours de religion dans l'enseignement fonda... ([un pas plus loin numéro 3](#)) (page 16)
- Conseillers en prévention: où en est-on? ([un pas plus loin numéro 3](#)) (page 24)
- J'ai un conseiller en prévention. Quelle relation avec lui en tant que P.O.? Méfiance ou partenariat? Comment l'écouter? ([un pas plus loin numéro 5](#)) (page 10)
- De l'enseignement " spécial " à l'inclusion en Belgique ([un pas plus loin numéro 6](#)) (page 10)
- Besoin de bénévoles dans votre PO ou pour l'école? ([un pas plus loin numéro 7](#)) (page 6)
- Réflexions sur le fonctionnement d'un P.O. ([un pas plus loin numéro 7](#)) (page 8)
- Non, Jef, t'es pas tout seul (Ou... un service d'accompagnement en proximité des P.O...) ([un pas plus loin numéro 8](#)) (page 8)
- L'extra net du Segec et la base de données des P.O. ([un pas plus loin numéro 9](#)) (page 9)
- RGPD: désignation d'un délégué à la protection des données dans votre école ([un pas plus loin numéro 9](#)) (page 12)
- Non Jef t'es pas tout seul... Pour recruter, intégrer et évaluer une nouvelle direction... ([un pas plus loin numéro 10](#)) (page 9)
- La publication de modifications au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises ([un pas plus loin numéro 11](#)) (page 4)
- Gestion prévisionnelle des bâtiments! ([un pas plus loin numéro 11](#)) (page 6)
- Recruter un nouveau membre de PO c'est bien... l'accueillir comme il faut, c'est encore mieux... ([un pas plus loin numéro 12](#)) (page 5)
- Être ou devenir administrateur de P.O., quelle responsabilité? ([un pas plus loin numéro 13](#)) (page 5)
- Être trésorier dans une ASBL, et particulièrement dans une ASBL P.O. ([un pas plus loin numéro 14](#)) (page 6)
- Invitation sur la réforme de la formation initiale des enseignants ([un pas plus loin numéro 15](#)) (page 5)
- Non Jef t'es pas tout seul... L'évaluation d'une nouvelle direction, OUI mais pas uniquement cela ([un pas plus loin numéro 15](#)) (page 6)
- Mutualisation des moyens mis à la disposition des Pouvoirs Organisateurs ([un pas plus loin numéro 16](#)) (page 5)



- Instances de concertation dans l'enseignement fondamental ([un pas plus loin numéro 17](#)) (page 5)
- Catalogue formations des P.O. ([un pas plus loin numéro 17](#)) (page 23)

Collaboration des services

Collaborer pour mieux accompagner...([un pas plus loin numéro 11](#)) (page 13)

Conseillers CoDiEC

- ENTITE-ORCE (fondamental) ([un pas plus loin numéro 1](#)) (page 20)
- (IN)FORMATIONS - NIVEAU FONDAMENTAL ([un pas plus loin numéro 2](#)) (page 22)
- Le Conseil de Participation et le plan de pilotage ([un pas plus loin numéro 3](#)) (page 30)
- Conseillers Codiec: un cadastre des interventions ([un pas plus loin numéro 4](#)) (page 10)
- Un accident de travail dans mon école...([un pas plus loin numéro 6](#)) (page 22)
- Quand on balade nos élèves sur le web... ([un pas plus loin numéro 13](#)) (page 10)
- Conseil de zone de Namur ([un pas plus loin numéro 13](#)) (page 13)
- Les entités: Rappels - Perspectives ([un pas plus loin numéro 14](#)) (page 10)
- Entrer dans la fonction de direction ([un pas plus loin numéro 14](#)) (page 17)
- Ils ont changé de métier ([un pas plus loin numéro 15](#)) (page 11)

Cellule de soutien et d'accompagnement (CSA)

- Les aménagements raisonnables ([un pas plus loin numéro 1](#)) (page 24)
- Appel au partage EPC et cours de religion ([un pas plus loin numéro 2](#)) (page 24)
- Les réseaux CAPDIRO et CAP CANADA ([un pas plus loin numéro 2](#)) (page 26)
- Le séminaire des directions du fondamental... Ou comment se laisser inspirer autour de préoccupations professionnelles communes... ([un pas plus loin numéro 3](#)) (page 36)
- Le numérique: e-management et e-learning ([un pas plus loin numéro 6](#)) (page 29)
- L'hybridation, une clé de l'enseignement du 21ème siècle? ([un pas plus loin numéro 7](#)) (page 15)
- Le management transversal et la gestion de projet, des changements de perspective au service de la mise en oeuvre des contrats d'objectifs ([un pas plus loin numéro 8](#)) (page 10)
- L'école au coeur des enjeux environnementaux ([un pas plus loin numéro 9](#)) (page 14)
- Le numérique au coeur des apprentissages ([un pas plus loin numéro 10](#)) (page 17)
- Mettre de la couleur dans leur quotidien... ([un pas plus loin numéro 11](#)) (page 17)
- Résidentielle printanière " Une école bienveillante, de l'ambition pour tous " ([un pas plus loin numéro 12](#)) (page 8)



- PECA " Ensemble, créons et animons une émission radio de 28 minutes "
([un pas plus loin numéro 12](#)) (page 13)
- Méthode CAPTÉ ([un pas plus loin numéro 13](#)) (page 14)
- Être référent d'enseignants débutants: une fonction à multiples facettes
([un pas plus loin numéro 14](#)) (page 18)
- Et si nos élèves (re) découvraient leur Patrimoine? ([un pas plus loin numéro 15](#)) (page 13)
- La CSAP Namur-Luxembourg (enseignement secondaire) au service de vos écoles
([un pas plus loin numéro 16](#)) (page 10)
- Un accompagnement des directions spécifiques... pour quoi, pour qui, comment...
([un pas plus loin numéro 16](#)) (page 15)
- L'évolution de l'accompagnement au pilotage des écoles du secondaire
([un pas plus loin numéro 17](#)) (page 29)

FOCEF – CECAFOC

- Du bonheur de se former...([un pas plus loin numéro 1](#)) (page 34)
- Une pratique de plus en plus répandue: le parcours de formation
([un pas plus loin numéro 11](#)) (page 29)

MédiNam

- L'adolescence au service de... l'équipe ([un pas plus loin numéro 1](#)) (page 36)
- Covid-19: De la nécessité d'accueillir les émotions et de faire lien Autrement...
([un pas plus loin numéro 4](#)) (page 18)
- Après le confinement, le déconfinement... Comment en parler?
([un pas plus loin numéro 4](#)) (page 22)
- La souffrance au service de... l'équipe enseignante
([un pas plus loin numéro 9](#)) (page 20)
- Le deuil d'un proche, on en parle?
([un pas plus loin numéro 10](#)) (page 25)
- Tranches de vie
([un pas plus loin numéro 11](#)) (page 27)
- La peur, amie ou ennemie ([un pas plus loin numéro 12](#)) (page 20)
- L'équipe et son histoire ([un pas plus loin numéro 13](#)) (page 23)
- Comment ne pas être un prof idéal
([un pas plus loin numéro 14](#)) (page 24)



- Les vertus de l'échec ([un pas plus loin numéro 15](#)) (page 25)
- Je le ferai demain... ([un pas plus loin numéro 16](#)) (page 17)
- Institution et violence ([un pas plus loin numéro 17](#)) (page 45)

Oxylierre

- Confinée, libérée, jamais je ne crus l'associer ([un pas plus loin numéro 4](#)) (page 26)
- À la rencontre de l'encyclique du Pape François " Fratelli tutti " ([un pas plus loin numéro 6](#)) (page 45)
- C'est la vie ([un pas plus loin numéro 7](#)) (page 24)
- Leçon de choses, par Alain Marchandise ([un pas plus loin numéro 8](#)) (page 20)
- Sous l'oeil d'Alain Marchandise, Laurence Fourrier, Isabelle Vandersmissen et Brigitte Piengeon ([un pas plus loin numéro 9](#)) (page 27)
- Le Christ vert, écologie intégrale et foi chrétienne ([un pas plus loin numéro 10](#)) (page 31)
- Dansez avec eux sous la pluie ([un pas plus loin numéro 12](#)) (page 23)
- " Les choix difficiles " conférence de Jean-Michel Longneaux ([un pas plus loin numéro 13](#)) (page 30)
- Il y a ce moment où ([un pas plus loin numéro 14](#)) (page 29)
- Pastorale en école: une question de sens et...d'outils ([un pas plus loin numéro 15](#)) (page 28)
- Vacances j'oublie tout ([un pas plus loin numéro 16](#)) (page 19)
- J'attache de la valeur... ([un pas plus loin numéro 17](#)) (page 42)

Échos d'ici et d'ailleurs

- La solidarité, c'est classe! ([un pas plus loin numéro 1](#)) (page 44)
- École et surdit  : tout un projet ([un pas plus loin numéro 1](#)) (page 46)
-   change Erasmus ([un pas plus loin num  ro 2](#)) (page 48)
- Acc  l  rons la transition num  rique des   coles! ([un pas plus loin num  ro 2](#)) (page 52)
- Une   cole qui fait r  ver... dans la r  alit  ! ([un pas plus loin num  ro 3](#)) (page 46)
- Ouverture du Centre Ludop  dagogique Des Talents (CLDT) de l'  cole fondamentale Saint-Joseph de Carlsbourg ([un pas plus loin num  ro 4](#)) (page 30)
- En parall  le... Le CLDT de l'  cole Saint-Nicolas de Thynes-Lisogne! ([un pas plus loin num  ro 4](#)) (page 38)
- ATELIER " Je G  re " au sein de l'I.C.L.Arlon ([un pas plus loin num  ro 7](#)) (page 34)



Archives

- Une forêt urbaine à la Communauté éducative des Soeurs de Notre-Dame à Namur. Les enfants reprennent contact avec la nature! ([un pas plus loin numéro 7](#)) (page 35)
- Concours "robotfly" ([un pas plus loin numéro 13](#)) (page 35)
- Envie de faire découvrir à vos élèves la technologie de manière ludique? ([un pas plus loin numéro 14](#)) (page 36)

